



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

CRÉATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES ET ÉLECTION DE LEURS MEMBRES

Délibération n° D_2026_0511_01C

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-22 transposable aux EPCI en application de l'article L.5211-1 du même code, relatif à la formation des commissions par les conseils municipaux et les organes délibérants des groupements de communes,

Le conseil communautaire peut former des commissions thématiques chargées d'étudier les questions soumises au conseil communautaire.

Ces commissions, constituées librement, ne sont pas dotées de pouvoirs décisionnels, mais elles représentent des instances de débats et de préparation des décisions du bureau ou du conseil communautaire.

La loi prévoit que des conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI peuvent participer à ces commissions thématiques, selon des modalités déterminées par le conseil communautaire. Le projet de loi dit « engagement et proximité » vient renforcer ces dispositions en prévoyant d'une part, qu'en cas d'absence, le membre d'une commission est remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de sa commune désigné par le Maire, et d'autre part, que les élus municipaux suppléant le Maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister à ses séances, sans participer aux votes.

Le conseil peut toujours, pour des motifs tirés de la bonne administration de la collectivité, procéder durant le mandat au remplacement d'un conseiller au sein des commissions qu'il a formées.

Les règles de fonctionnement des commissions ne sont déterminées par aucune disposition législative ou réglementaire. Elles peuvent donc être fixées par le conseil communautaire, le cas échéant, dans le règlement intérieur du conseil.

Dans ces conditions, il vous est proposé de créer 13 commissions, chacune rattachée à une ou plusieurs vice-présidences :

- Tourisme - Montagne
- Jeunesse - Emploi - Insertion - Coopérations internationales
- Finances - Administration générale
- Aménagement de l'Espace et Habitat
- Eau - Assainissement
- Culture et Sport
- Service aux personnes - Espace de Vie Sociale
- Déchets
- Moyens Généraux et Numérique
- PCAET - Mobilités durables
- Développement économique
- Petite Enfance
- Ressources Humaines

Il est proposé que ces commissions soient composées de deux représentants par commune, proposés par le Maire.

A l'exception de la commission « Finances - Administration générale », ouverte aux conseillers communautaires, suppléants, adjoint délégué aux Finances ou conseiller municipal disposant d'une délégation aux Finances, et de la 'Ressources humaines », ouverte uniquement aux conseillers communautaires et suppléants, les commissions sont composés de conseillers communautaires et municipaux.

Il est rappelé l'article 2 de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique qui définit la notion de « conflit d'intérêts » comme « *toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction* ».

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, au sein des commissions thématiques, leurs membres sont tenus de prévenir de telles situations, de les signaler, et, le cas échéant, de s'abstenir de participer

aux travaux, la procédure de déport (retrait des débats et du vote) s'appliquant afin de garantir la sécurité juridique du processus décisionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de créer 13 commissions thématiques :

- **Tourisme - Montagne**
- **Jeunesse - Emploi - Insertion - Coopérations internationales**
- **Finances - Administration générale**
- **Aménagement de l'Espace et Habitat**
- **Eau - Assainissement**
- **Culture et Sport**
- **Service aux personnes - Espace de Vie Sociale**
- **Déchets**
- **Moyens Généraux et Numérique**
- **PCAET - Mobilités durables**
- **Développement économique**
- **Petite Enfance**
- **Ressources Humaines**

DÉSIGNE comme présenté en annexe, les conseillers communautaires et municipaux membres des commissions thématiques intercommunales.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
18 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Commission TOURISME-MONTAGNE

ANGAÏS	BORDIER Evrard
ANGAÏS	CAUBET Fabien
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARBEOST	FEUGAS Marion
ARROS DE NAY	CAUQUIL Jean-Pierre
ARTHEZ-D'ASSON	ESDOURRUBAILH-LAPEYRIE DANIEL
ARTHEZ-D'ASSON	FERRER Emilie
ASSAT	MENERET Elise
ASSAT	PETRE-BORDENAVE Fanny
ASSON	BOURDA Francine
ASSON	TABONE Frédéric
BALIROS	CAPDEBOSCQ Cédric
BALIROS	LAC Joël
BAUDREIX	LAMAZOU Georges
BAUDREIX	BLONDE Julie
BÉNÉJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange
BÉNÉJACQ	SORET Jean Michel
BEUSTE	BONNEMAZOU Lionel
BEUSTE	FRADET Anabelle
BOEIL-BEZING	GUILLARD Christophe
BOEIL-BEZING	CLAVÉ Mélanie
BORDÈRES	DHÔTEL Eric
BORDÈRES	FAURÉ Aliénor
BORDES	BELTRAN Christian
BORDES	NOUGUE-CAZENAVE Romain
BOURDETTES	DOMENJOLLE Didier
BOURDETTES	MEZEIX Paddy
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	CALLIBET Guillaume
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	PEYHORGUE Catherine
COARRAZE	GRANGE Claude
COARRAZE	LANGER Sylvain
FERRIERES	PILLET Caroline
FERRIERES	BERNATAS-GENTILLET Sophie
IGON	BERNET-URIETA Nicolas
IGON	JACQUEMOND-COLLET Henry
LABATMALE	GARROT Virginie
LESTELLE-BÉTHARRAM	BERCHON Jean-Marie
LESTELLE-BÉTHARRAM	GAYE Caroline
MIREPEIX	ETCHEBERRY Franck
MIREPEIX	TEYSSEYRE Eric
MONTAUT	PIBOURRET Laurent
MONTAUT	GILLES Eric
NARCASTET	GOUAILLARD Isabelle
NARCASTET	LAVIGNE DU CADET Nathalie
NAY	LARRAS Henri
NAY	ROCCA Enzo
PARDIES-PIETAT	FERREIRA Sylvie
PARDIES-PIETAT	LEBON Stéphane
SAINT-ABIT	LEGRAND Jordan
SAINT-ABIT	CAZET Joëlle

Commission JEUNESSE - EMPLOI-INSERTION - COOPERATIONS

ANGAÏS	PEYRET Maïder
ANGAÏS	VIGNAU Hubert
ARROS DE NAY	BERRETTE Joëlle
ARTHEZ-D'ASSON	AUDIGANE BETTINA
ARTHEZ-D'ASSON	BERDUCOU SUZANNE
ASSAT	DUFAU Audrey
ASSAT	GARIN Guillaume
ASSON	BARON Anne-sophie
ASSON	LACOUÉ-CHAROT Damien
BALIROS	JARDERES Bruce
BALIROS	BÉGUÉ Paloma
BAUDREIX	DARRIVERE Xavier
BAUDREIX	CLAVERIE Marion
BÉNÉJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange
BÉNÉJACQ	TOUZET Virginie
BEUSTE	DAUGA Marion
BEUSTE	GINESTET Céline
BOEIL-BEZING	LAMY Virginie
BORDÈRES	RENAUDAT Sophie
BORDES	DE AMORIM DUARTE Maria helena
BORDES	TOUSSAINT Coralie
BOURDETTES	LENESTOUR Maguy
BOURDETTES	VINGTAN Karine
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	FOUSSIER Brigitte
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	MOUCHOU Karine
COARRAZE	BIDAUBAYLE Laura
COARRAZE	MOREL Valérie
FERRIERES	CROUZET Lucien
FERRIERES	FAUVEAU Delphine
IGON	ROMAIN Yvan
IGON	HOURCADE Laurence
LABATMALE	GARROT Virginie
LESTELLE-BÉTHARRAM	LUCCHINI Eric
MIREPEIX	ARRUYER D'HINNIN Marie-Laure
MIREPEIX	BILLEMONT Thibault
MONTAUT	PIBOURRET Laurent
MONTAUT	HOLLING Mirjam
NARCASTET	CASCARINO Virginie
NARCASTET	CHAUZE Patricia
NAY	BRUMAUD Véronique
NAY	LAMBLIN Mélie
PARDIES-PIETAT	FERREIRA Sylvie
PARDIES-PIETAT	PORTE Ghislain
SAINT-ABIT	CARVALHO Alicia
SAINT-ABIT	CAZET Joëlle
SAINT-VINCENT	LACOSTE Christelle

Commission FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE

ANGAÏS	BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ANGAÏS	VIGNAU Hubert
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	CAUQUIL Jean-Pierre
ARROS DE NAY	LEBAULT Cédric
ARTHEZ-D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ARTHEZ-D'ASSON	NABARRA GUY
ASSAT	MALDONADO Marie
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc
ASSON	LACOUÉ-CHAROT Damien
BALIROS	JOANIN Julie
BALIROS	MALOZON Julie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BAUDREIX	DARRIVÈRE Xavier
BÉNÉJACQ	COURADET Sébastien
BÉNÉJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange
BEUSTE	CARRASQUET Nadine
BEUSTE	MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude
BOEIL-BEZING	CAMY Gilles
BOEIL-BEZING	TASTET Serge
BORDÈRES	ESQUERRE-CACHA Laurence
BORDÈRES	MONIERE-CROZA Dominique
BORDES	BIDEGARAY André
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	PEYHORGUE Catherine
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	SEINTURIER Eric
COARRAZE	HOUNIEU Maryse
COARRAZE	MÉNORET ULTRA Marie-Agnès
FERRIERES	AYÇAGUER Roger
FERRIERES	FAUVEAU Delphine
IGON	LABAT Marc
IGON	JACQUEMOND-COLLET Henry
LABATMALE	LACARRERE Florent
LESTELLE-BÉTHARRAM	BARREYAT Aurélie
LESTELLE-BÉTHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	SERGEANT Christian
MONTAUT	JOUANDOU LEDIN Claudie
MONTAUT	BONNASSE-GAHOT Nadine
NARCASTET	CORDEIRO Christophe
NARCASTET	LEPEZ Martin
NAY	BONNASSIOLLE Jean-Pierre
NAY	CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
PARDIES-PIETAT	VIGNAU Patricia
SAINT-ABIT	CAZET Michel

Commission AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

ANGAÏS	CHARLAIX Bernard
ANGAÏS	LOHR Séverine
ARROS DE NAY	d'ARROS Gérard
ARTHEZ-D'ASSON	BAILLY Celine
ARTHEZ-D'ASSON	LACAU LYDIE
ASSAT	GARBAY Stéphanie
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc
ASSON	LARRUHAT ALEXANDRE
BALIROS	SERRA Benjamin
BALIROS	JOANIN Julie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BAUDREIX	LAMARQUE Marie-Christine
BÉNÉJACQ	COURADET Sébastien
BÉNÉJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange
BEUSTE	BERTHOUMIEU-LACAZE Philippe
BEUSTE	BONNEMAZOU Lionel
BOEIL-BEZING	CARDY Richard
BOEIL-BEZING	DESPRE Cyril
BORDÈRES	DHÔTEL Eric
BORDES	BELLOCQ Serge
BORDES	CAPERAA-BOURDA Sylvette
BOURDETTES	SALA Bruno
BOURDETTES	VINGTAN Karine
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	CHEAM Sophie
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	SEINTURIER Eric
COARRAZE	IATO Pierre
COARRAZE	LANGER Sylvain
COARRAZE	MÉNORET ULTRA Marie-Agnès
FERRIERES	CROUZET Lucien
FERRIERES	BERNATAS-GENTILLET Sophie
IGON	COUMET Monique
IGON	BEILHE-DOMECCQ Sylvie
LABATMALE	LORILLON Grégory
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	LAPORTE Thierry
LAGOS	TURON Jean-Luc
LESTELLE-BÉTHARRAM	CAZUS Denis
LESTELLE-BÉTHARRAM	L'HARIDON-BOITEAU Nadine
MIREPEIX	HUROU Nicole
MIREPEIX	VIRTO Stéphane
MONTAUT	BONNASSE-GAHOT Nadine
MONTAUT	MEYER Charlie
NARCASTET	LEPEZ Martin
NARCASTET	TOBAL Nicolas
NAY	CHABROUT Guy
NAY	WEISS Myriam
PARDIES-PIETAT	LEBON Stéphane
PARDIES-PIETAT	PERFEITO Sylvia

SAINT-ABIT	AYSE Patrick
SAINT-ABIT	LEGRAND Stéphane
SAINT-VINCENT	SEYRES Loïc
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Commission EAU-ASSAINISSEMENT

ANGAÏS	CHARLAIX Bernard
ANGAÏS	VIGNAU Hubert
ARBEOST	MANCHON Alexis
ARROS DE NAY	d'ARROS Gérard
ARROS DE NAY	LUIS VAZ Antoine
ARTHEZ-D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ARTHEZ-D'ASSON	NABARRA GUY
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSAT	SALIOU Pierre-Mathieu
ASSON	CANTON Marc
ASSON	SERRUT Roseline
BALIROS	BEHR Hélène
BALIROS	JOANIN Julie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BAUDREIX	BOUQUET Michel
BÉNÉJACQ	DELOT Philippe
BÉNÉJACQ	VIGNAU-ESPINE Jérôme
BEUSTE	BOISSET Mickaël
BEUSTE	MARTY Samuel
BOEIL-BEZING	CAMY Gilles
BOEIL-BEZING	CARDY Richard
BORDÈRES	OMS Bernard
BORDÈRES	RENAUDAT Sophie
BORDES	BAUCE Patrick
BORDES	IRIGOIN Jean-Baptiste
BOURDETTES	DOMENJOLLE Didier
BOURDETTES	SALA Bruno
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	AROUXET Nicolas
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	ZEVACO Guillaume
COARRAZE	IATO Pierre
COARRAZE	POMME Christian
FERRIERES	SIMON Laurent
FERRIERES	FAUVEAU Delphine
IGON	LABAT Marc
IGON	LACOSTE Marielle
LABATMALE	MOREIRA Séraphin
LAGOS	VIGNAU-LOUSTAU Jean-Marc
LAGOS	TURON Jean-Luc
LESTELLE-BÉTHARRAM	CAZUS Denis
LESTELLE-BÉTHARRAM	LADESBIE Jean-Marc
MIREPEIX	BOSC Céline
MIREPEIX	VERNASSA Aurore
MONTAUT	JOUANDOU LEDIN Claudie

MONTAUT	HERRAN Régine
NARCASTET	OLIVARES Kimberley
NARCASTET	TOBAL Nicolas
NAY	CHANGEAT Yves
NAY	DUBOURTHOUMIEU Joël
PARDIES-PIETAT	BRUNEL Stéphane
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-ABIT	DELCEY Annie
SAINT-VINCENT	SEYRES Loïc

Commission CULTURE ET SPORT

ANGAÏS	LATHERE Thierry
ANGAÏS	VIGNAU Nadège
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	BERRETTE Joëlle
ARROS DE NAY	GARCIA Laurent
ARTHEZ-D'ASSON	BAILLY Celine
ARTHEZ-D'ASSON	LOUSPLAAS Sylvain
ASSAT	GARIN Guillaume
ASSAT	RYF Mélinda
ASSON	BERNA Sophie
ASSON	PEAUDECERF-BADET Claire
BALIROS	NABAILLÈS Thierry
BALIROS	ARRIBES Maryse
BAUDREIX	PEYRE Sébastien
BAUDREIX	LUSSIER Aurore
BÉNÉJACQ	BALASQUE Didier
BÉNÉJACQ	MICHONNET Jean-luc
BEUSTE	VERGEZ Vincent
BEUSTE	ALZARD Aurore
BOEIL-BEZING	DESPRE Cyril
BOEIL-BEZING	LALANNE Marie-Claude
BORDÈRES	CAZABAN Sylvain
BORDÈRES	ESQUERRE-CACHA Laurence
BORDES	MARTIN Pierre
BORDES	PUYAU-CONDERETTE Emmanuelle
BOURDETTES	ALMEIDA Paule christine
BOURDETTES	LE BRAS Morgan
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	HOURCQ Jean-Pierre
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	RAMON Karine
COARRAZE	POIN Sandrine
COARRAZE	POUTS-SAINT GERMÉ Damien

FERRIERES	SIMON Laurent
FERRIERES	OUDOT Fabienne
IGON	ROMAIN Yvan
IGON	HOURCADE Laurence
LABATMALE	GARROT Virginie
LAGOS	TENTELIER Christelle
LESTELLE-BÉTHARRAM	LUCCHINI Eric
LESTELLE-BÉTHARRAM	MENGELLE Marie-José
MIREPEIX	BATS Mathieu
MIREPEIX	BRUNAUD Vincent
MONTAUT	MORAND Thibaud
MONTAUT	GRZESKOWIAK Nicolas
NARCASTET	GREGOIRE Laetitia
NARCASTET	LEPEZ Martin
NAY	BONNASSIOLLE Daniel
NAY	DEQUIDT Alain
PARDIES-PIETAT	PRATA Bruno
PARDIES-PIETAT	VIGNAU Patricia
SAINT-ABIT	AYSE Patrick
SAINT-ABIT	LEGRAND Jordan

Commission SERVICES AUX PERSONNES

ANGAÏS	GUIPET Marie-Pierre
ANGAÏS	HORGUE Nicole
ARROS DE NAY	LABORDE Nadine
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ-D'ASSON	ESDOURRUBAILH-LAPEYRIE DANIEL
ARTHEZ-D'ASSON	LANOT Adrien
ASSAT	DESNOUES Stéphane
ASSAT	MAILLE Myriam
ASSON	DOURROM Bernadette
ASSON	VANHOOREN Audrey
BALIROIS	BÉGUÉ Paloma
BALIROIS	MOLINA Laëtitia
BAUDREIX	BICIEN DASSAT Marlène
BAUDREIX	DUFOURMENTEL Tania
BÉNÉJACQ	GARROCQ Anne-Marie
BÉNÉJACQ	MARRACQ Véronique
BEUSTE	GERICO Géraldine
BEUSTE	THEYS Florence
BOEIL-BEZING	LORRY Béatrice
BOEIL-BEZING	LABORDE Véronique
BORDÈRES	ROY Jean-Louis
BORDÈRES	SAGARDOYBURU Marie-Claire
BORDES	CAPERAA-BOURDA Sylvette

BORDES	UNGARI Nathalie
BOURDETTES	BONNECAZE-COURREGES Annie
BOURDETTES	LE BRAS Morgan
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	DISCAZEAUX Dominique
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	GASSIE Alexandrina
COARRAZE	HOUNIEU Maryse
COARRAZE	LUCANTE Michel
FERRIERES	CROUZET Lucien
FERRIERES	OUDOT Fabienne
IGON	ALVES Jorge
IGON	AGNOLI Emmanuelle
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	D'ORCHYMONT Estelle
LESTELLE-BÉTHARRAM	CANTON Anais
LESTELLE-BÉTHARRAM	LUCCHINI Eric
MIREPEIX	BARREIROS-GONÇALVES Sylvie
MIREPEIX	MORENO Pilar
MONTAUT	BONNASSE-GAHOT Nadine
MONTAUT	LAGARRUE Mathilde
NARCASTET	GOUAILLARD Isabelle
NARCASTET	LAVIGNE DU CADET Nathalie
NAY	LEMAGNEN Elianne
NAY	TRIEP-CAPDEVILLE Monique
PARDIES-PIETAT	CAZENAVE-LACROUTZ Geneviève
PARDIES-PIETAT	LABORDE-LOISON Claire
SAINT-ABIT	CAZET Joëlle
SAINT-ABIT	COURATTE Andrée
SAINT-VINCENT	CHAMPION Sylvie
SAINT-VINCENT	LACOSTE Christelle

Commission DÉCHETS

ANGAÏS	LARTIGUET Bénédicte
ANGAÏS	PASSETTE Rachel
ARROS DE NAY	DIETRICH Elisabeth
ARTHEZ-D'ASSON	LANOT Adrien
ARTHEZ-D'ASSON	MAS Christophe
ASSAT	DESNOUES Stéphane
ASSAT	MALDONADO Marie
ASSON	LAUVAUX MICHEL
ASSON	MONTIN ISABELLE
BALIOS	CAPDEBOSCQ Cédric
BALIOS	LAC Joël
BAUDREIX	LAMAZOU Georges
BÉNÉJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange
BÉNÉJACQ	SAPALLY Benoît
BEUSTE	MARTY Samuel
BEUSTE	VERGEZ Vincent
BOEIL-BEZING	CAMY Gilles
BOEIL-BEZING	LAMY Virginie

BORDES	OMS Christophe
BOURDETTES	DOMENJOLLE Didier
BOURDETTES	SALA Bruno
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LEROY-PARMENTIER Olivier
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	NANI Romain
COARRAZE	CHABROL Christelle
COARRAZE	IATO Pierre
FERRIERES	OUDOT Fabienne
FERRIERES	FAUVEAU Delphine
IGON	BERNET-URIETA Nicolas
IGON	MUNIER Audrey
LABATMALE	LORILLON Grégory
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	LE BRETON Angélique
LAGOS	CUTULIC Vincent
LESTELLE-BÉTHARRAM	LADESBIE Jean-Marc
LESTELLE-BÉTHARRAM	ROCHE Gauthier
MIREPEIX	BOSC Céline
MIREPEIX	VIRTO Stéphane
MONTAUT	ADOUE Manon
MONTAUT	BELARDY-ESCURES Didier
NARCASTET	LACASSAGNE Paul
NARCASTET	LACASSAGNE Pierre
NAY	BOURDAA Philippe
PARDIES-PIETAT	CAZENAVE-LACROUTZ Geneviève
PARDIES-PIETAT	TERRAIL Alexandre
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-ABIT	DELCEY Annie
SAINT-VINCENT	LACOSTE Christelle

Commission MOYENS GÉNÉRAUX & NUMÉRIQUE

ANGAÏS	CHARLAIX Bernard
ANGAÏS	GRACIET Jérôme
ARROS DE NAY	BONVOUS Raphaëlle
ARROS DE NAY	GARCIA Laurent
ARTHEZ-D'ASSON	MAS Christophe
ASSAT	DESNOUES Stéphane
ASSON	CHARRET OLIVIER
ASSON	MONTIN ISABELLE
BALIROS	NABAILLÈS Thierry
BAUDREIX	PEYRE Sébastien
BÉNÉJACQ	VIGNAU-ESPINE Jérôme
BÉNÉJACQ	GARROCQ Anne-Marie
BEUSTE	DAUGA Marion
BEUSTE	GINESTET Céline
BOEIL-BEZING	DESPRE Cyril
BOEIL-BEZING	ESPINASSEAU Paul
BORDÈRES	BLAZQUEZ Gabriel
BORDES	BELTRAN Christian

BORDES	GIRAUD Dominique
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BOURDETTES	TERRASSIER Christophe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	AROUXET Nicolas
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LEROY-PARMENTIER Olivier
COARRAZE	CHABROL Christelle
COARRAZE	PINÇON Anne
FERRIERES	SIMON Laurent
FERRIERES	FAUVEAU Delphine
IGON	LE BORGNE Eric
IGON	SERRES Marion
MIREPEIX	MAN Serge
MIREPEIX	TEYSSEYRE Eric
MONTAUT	HERRAN Régine
MONTAUT	GRZESKOWIAK Nicolas
NARCASTET	CASCARINO Virginie
NARCASTET	SCHMITT Nadia
NAY	ARRIBE Isabelle
NAY	CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	LABORDE-LOISON Claire
PARDIES-PIETAT	LEBON Stéphane
SAINT-ABIT	CARVALHO Alicia
SAINT-ABIT	PONTOIS Hélène
SAINT-VINCENT	SEYRES Loïc

Commission PCAET - MOBILITÉS DURABLES

ANGAÏS	CAUBET Fabien
ANGAÏS	VIGNAU Nadège
ARROS DE NAY	BONVOUS Raphaëlle
ARTHEZ-D'ASSON	BERDUCOU SUZANNE
ARTHEZ-D'ASSON	LACAU LYDIE
ASSAT	JOSEPH Julien
ASSAT	MALDONADO Marie
ASSON	BOURUMEAU Pierre
ASSON	PEAUDECERF-BADET Claire
BALIROS	SALICIS Claire
BALIROS	MALOZON Julie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BAUDREIX	BAZIR Cédric
BÉNÉJACQ	COURADET Sébastien
BÉNÉJACQ	GUERACAGUE Isabelle
BEUSTE	BERTHOUMIEU-LACAZE Philippe
BEUSTE	BOISSET Mickaël
BOEIL-BEZING	DESPRE Cyril
BOEIL-BEZING	NAU-HENDEL Pierre-Henry
BORDES	ALFONSO Marie-Ange
BOURDETTES	BORDES Stéphane
BOURDETTES	TECHOUHEYRES Pascal
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	NANI Romain

BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	PEYHORGUE Catherine
COARRAZE	LANGER Sylvain
COARRAZE	LUCANTE Michel
FERRIERES	CROUZET Lucien
FERRIERES	PILLET Caroline
IGON	DELAMARE Samuel
IGON	LE BORGNE Eric
LABATMALE	FEUGAS Patrice
LAGOS	HOCKING Emely
LAGOS	TURON Jean-Luc
LESTELLE-BÉTHARRAM	CAZUS Denis
MIREPEIX	BILLEMONT Thibault
MIREPEIX	VIRTO Stéphane
MONTAUT	HOLLING Mirjam
MONTAUT	BELARDY-ESCURES Didier
NARCASTET	OLIVARES Kimberley
NARCASTET	TOBAL Nicolas
NAY	CHANGEAT Yves
NAY	DEQUIDT Alain
PARDIES-PIETAT	LEBON Stéphane
PARDIES-PIETAT	PORTE Ghislain
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-ABIT	DELCEY Annie

Commission DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ANGAÏS	BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ANGAÏS	LOHR Séverine
ARROS DE NAY	BERGERON Lionel
ARROS DE NAY	d'ARROS Gérard
ARTHEZ-D'ASSON	AUDIGANE BETTINA
ARTHEZ-D'ASSON	FERRER Emilie
ASSAT	CHOCHOIS Cédric
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CHARRET OLIVIER
BALIROs	SERRA Benjamin
BALIROs	MALOZON Julie
BAUDREIX	CLAVERIE Marion
BAUDREIX	DUFOURMENTEL Tania
BÉNÉJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange
BÉNÉJACQ	VIGNAU-ESPINE Jérôme
BEUSTE	BOISSET Mickaël
BEUSTE	LASSALLE Stéphane
BOEIL-BEZING	CAMY Gilles
BOEIL-BEZING	GRABE-BIDAU Daniel
BORDÈRES	BLAZQUEZ Gabriel
BORDES	LIBOTTE Jérôme
BORDES	PUYAL Bernard
BOURDETTES	CABALLERO Jérôme
BOURDETTES	DOMENJOLLE Didier

BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	BÉGUÉ Bastien
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	MOUCHOU Karine
COARRAZE	GRANGE Claude
COARRAZE	LUCANTE Michel
FERRIERES	PILLET Caroline
FERRIERES	BERNATAS-GENTILLET Sophie
IGON	BEILHE-DOMECCQ Sylvie
IGON	LABAT Marc
LAGOS	LE BRETON Angélique
LESTELLE-BÉTHARRAM	BARREYAT Aurélie
LESTELLE-BÉTHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	PREUX Cécile
MIREPEIX	SERGENT Christian
MONTAUT	JOUANDOU LEDIN Claudie
MONTAUT	GILLES Eric
NARCASTET	GREGOIRE Laetitia
NARCASTET	HITIER Pascal
NAY	LEURIDAN Corinne
NAY	MAURIN Marina
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
PARDIES-PIETAT	PERFEITO Sylvia
SAINT-ABIT	PONTOIS Hélène
SAINT-ABIT	PONTOIS Brigitte
SAINT-VINCENT	LACOSTE Christelle

Commission PETITE ENFANCE

ANGAÏS	PASSETTE Rachel
ANGAÏS	PEYRET Maïder
ARROS DE NAY	LABORDE Nadine
ARTHEZ-D'ASSON	BERDUCOU SUZANNE
ARTHEZ-D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	CABÉ Cédric
ASSAT	CARDEILHAC Céline
ASSON	PANATIER Corinne
BALIROS	GUILLEMET Kévin
BALIROS	FANFELLE Sandrine
BAUDREIX	BLONDE Julie
BAUDREIX	LAMARQUE Marie-Christine
BÉNÉJACQ	DANASTAS Elisa
BÉNÉJACQ	TOUZET Virginie
BEUSTE	FRADET Anabelle
BEUSTE	LECLERE Valérie
BOEIL-BEZING	CLAVÉ Mélanie
BOEIL-BEZING	LABORDE Véronique
BORDÈRES	HOURQUET-MARANCI Alice
BORDÈRES	MOUCAUD Delphine
BORDES	LAFFORGUE Delphine
BOURDETTES	GENEBES Chloé
BOURDETTES	LE BRAS Morgan

BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	DISCAZEAUX Dominique
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	GASSIE Alexandrina
COARRAZE	FRECHOU Audrey
COARRAZE	MOREL Valérie
FERRIERES	PILLET Caroline
FERRIERES	OUDOT Fabienne
IGON	HOURCQ Julien
IGON	AGNOLI Emmanuelle
LAGOS	D'ORCHYMONT Estelle
LESTELLE-BÉTHARRAM	L'HARIDON-BOITEAU Nadine
MIREPEIX	ARRUYER D'HINNIN Marie-Laure
MIREPEIX	PREUX Cécile
MONTAUT	HOLLING Mirjam
MONTAUT	LAGARRUE Mathilde
NARCASTET	ARASCO Marie-France
NARCASTET	OLIVARES Kimberley
NAY	ARRIBE Isabelle
NAY	LAMBLIN Mélie
PARDIES-PIETAT	PORTE Ghislain
PARDIES-PIETAT	VIGNAU Patricia
SAINT-ABIT	TUQUET Eric
SAINT-ABIT	CARVALHO Alicia
SAINT-VINCENT	CHAMPION Sylvie

Commission RESSOURCES HUMAINES

ANGAÏS	BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ANGAÏS	VIGNAU Hubert
ARROS DE NAY	BERGERON Lionel
ARROS DE NAY	d'ARROS Gérard
ARTHEZ-D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	DESNOUES Stéphane
ASSON	CANTON Marc
ASSON	VANHOOREN Audrey
BALIOS	JOANIN Julie
BALIOS	MALOZON Julie
BÉNÉJACQ	COURADET Sébastien
BÉNÉJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange
BEUSTE	CARRASQUET Nadine
BEUSTE	MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude
BOEIL-BEZING	CAMY Gilles
BOEIL-BEZING	LORRY Béatrice
BORDÈRES	BLAZQUEZ Gabriel
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	PEYHORGUE Catherine
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	SEINTURIER Eric
FERRIERES	AYÇAGUER Roger
FERRIERES	FAUVEAU Delphine
IGON	COUMET Monique
IGON	MUNIER Audrey

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 18/05/2026

webdelib

ID : 064-246401756-20260511-D_2026_0511_01C-DE

LESTELLE-BÉTHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	HUROU Nicole
MONTAUT	JOUANDOU LEDIN Claudie
MONTAUT	MORAND Thibaud
NARCASTET	CORDEIRO Christophe
NARCASTET	LEPEZ Martin
NAY	BONNASSIOLLE Jean-Pierre
NAY	MAURIN Marina
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
PARDIES-PIETAT	VIGNAU Patricia
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	LACOSTE Christelle

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO)

Délibération n° D_2026_0511_02

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1411-5 ;

Vu le code de la commande publique ;

La Communauté de communes du Pays de Nay, en sa qualité d'Établissement Public de Coopération Intercommunal, est soumise aux dispositions du Code de la Commande publique pour l'ensemble de ses contrats conclus à titre onéreux avec des opérateurs économiques publics ou privés pour répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services.

A ce titre, il est prévu la constitution d'au moins une Commission d'Appel d'Offres dotée d'un pouvoir de décision dans le cadre des procédures de marchés publics dans lesquelles elle intervient (principalement dans le cadre du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue des procédures de marchés publics dites formalisées).

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la commission est présidée par le président de la Communauté de communes ou son représentant et que le Conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et cinq suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Les candidatures suivantes sont proposées :

Membres titulaires :

- Stéphane VIRTO
- Jean-Marie BERCHON
- Florent LACARRERE
- Marc CANTON
- Philippe LACROUX

- Marc LABAT

Membres suppléants :

- Gabriel BLAZQUEZ
- Bernard PUYAL
- Monique TRIEP-CAPDEVILLE
- Marie-Agnès MENRORET ULTRA
- Jean-Jacques LAFFITTE

Il est procédé au scrutin à bulletin secret.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offre :

Membres titulaires :

- Stéphane VIRTO
- Jean-Marie BERCHON
- Florent LACARRERE
- Marc CANTON
- Philippe LACROUX

Membres suppléants :

- **Gabriel BLAZQUEZ**
- **Bernard PUYAL**
- **Monique TRIEP-CAPDEVILLE**
- **Marie-Agnès MENRORET ULTRA**
- **Jean-Jacques LAFFITTE**

Adopté

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Délibération n° D_2026_0511_03

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) procède à l'évaluation des charges des compétences transférées, afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté à ses communes membres (article 1609 nonies C IV du Code général des impôts). Elle rend ses conclusions lors de l'adoption de la cotisation foncière des

entreprises unique (ex taxe professionnelle unique) par l'établissement public de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de compétences et de charges ultérieur.

Vu les dispositions des articles L. 5219-5 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatives à la création et au fonctionnement de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C IV;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant ;

Il est proposé de fixer le nombre de membres de la CLECT à un représentant par commune.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 mai 2026;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de constituer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la communauté de communes et ses communes membres, et d'attribuer un siège à chaque commune membre.

DÉCIDE de saisir les communes membres afin qu'elles procèdent à la désignation de leur représentant.


Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



**Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 11 MAI 2026
Date de convocation : 5 mai 2026 Nombre de délégués en exercice : 52 Nombre de délégués présents : 46 Nombre de délégués votants : 49 Nombre de pouvoirs : 3 Publication : le 18 mai 2026	Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS , suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS (CDSP)

Délibération n° D_2026_0511_04

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

La commission de délégation de service public est constituée dans le cadre du lancement d'une procédure de délégation de service public et peut être créée pour la durée du mandat.

Lors d'une procédure de délégation de service public, cette commission est chargée d'ouvrir les plis contenant les candidatures (lors de l'instauration d'une délégation de service public ou lors d'un renouvellement) et de dresser la liste des candidats admis, à présenter une offre. Elle a également pour rôle d'ouvrir les plis contenant les offres et elle procède ensuite à leur analyse et émet un avis.

La commission doit également être saisie, pour avis, de tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation de son montant global supérieur à 5 %.

La commission est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public, président de la commission, ou son représentant, et par **cinq membres titulaires** élus au sein du Conseil communautaire à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Les listes de candidats peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Enfin, siègent à la commission, avec voix consultative, le comptable de la collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence. Peuvent également participer, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Les candidatures suivantes sont proposées :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monique TRIEP-CAPDEVILLE	Jean-Jacques LAFFITTE
Cyrille FRAIZE	Stéphane VIRTO
Florent LACARRERE	Marie-Agnès MENOURET-ULTRA
Gabriel BLAZQUEZ	Marc CANTON
Jean-Marie BERCHON	Loïc SEYRES

Conformément à l'article D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée délibérante doit fixer les conditions de dépôt des listes.

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de constituer une Commission de délégation à titre permanent pour la durée du mandat.

DÉCIDE de procéder à un scrutin public.

DÉSIGNE **membres de la commission de délégation de service public :**

Membres titulaires	Membres suppléants
Monique TRIEP-CAPDEVILLE	Jean-Jacques LAFFITTE
Cyrille FRAIZE	Stéphane VIRTO
Florent LACARRERE	Marie-Agnès MENORET-ULTRA
Gabriel BLAZQUEZ	Marc CANTON
Jean-Marie BERCHON	Loïc SEYRES

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)

Délibération n° D_2026_0511_05

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Vu le Code général des impôts, notamment les articles 1650 A et 346 à 346 B

Dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique, il est institué une commission intercommunale des impôts directs.

Elle est composée de 11 membres : le Président de la communauté de communes et 10 commissaires.

Les 10 commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur départemental des Finances publiques sur la base d'une liste de contribuables (20 titulaires, 20 suppléants) établie par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition de ses communes membres.

Il est donc proposé :

- de créer la commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants,
- de saisir le Directeur départemental des finances publiques pour la désignation des commissaires titulaires et suppléants parmi les propositions ci-après.

Commissaires titulaires proposés

- Hubert Vignau
- Cyrille Fraize
- Claudie Jouandou Ledin
- Jean-Jacques Laffitte
- Marc Canton
- Julie Joanin
- Francis Escalé
- Marie-Ange Cazala Croutzet
- Nadine Carrasquet
- Gilles Camy
- Laurence Esquerre
- André Bidegarray
- Philippe Lacroux
- Catherine Peyhorgues
- Marie-Agnès Ménoret-Ultra
- Roger Ayçaguer
- Marc Labat
- Loïc Seyres
- Jean Christophe Rhaut
- Jean-Marie Berchon

Commissaires suppléants proposés

- Christian Sergent
- Jean-Pierre Cauquil
- Jean-Laurent Barbe-Barraih
- Cédric Lebault
- Guy Nabarra
- Christophe Cordeiro
- Damien Lacoue-Charot
- Julie Malozon
- Xavier Darrivière
- Sébastien Couradet
- Jean-Claude Mulé-Bertranine
- Serge Tastet
- Dominique Moniere-Crozat
- Pascal Cabanne
- Maryne Hounieu
- Delphine Foveau
- Henry Jacquemond-Collet
- Aurélie Barreyat
- Nadine Bonnasse-Gahot
- Guy Chabroux

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de créer une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants.

DÉCIDE de saisir le Directeur départemental des finances publique pour la désignation des commissaires titulaires et suppléants parmi les

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 18/05/2026

webdelib

ID : 064-246401756-20260511-D_2026_0511_05-DE

propositions ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
18 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

CRÉATION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

Délibération n° D_2026_0511_06

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article R2222-3 et R. 2222-4

Considérant que dans toute commune ou établissement ayant plus de 75 000 euros de recettes de fonctionnement, les comptes des services gérés en application de conventions sont en outre

examinés par une Commission de Contrôle Financier dont la composition est fixée par une délibération du conseil municipal ou du conseil de l'établissement.

La Commission de Contrôle Financier se réunit au moins une fois par an.
Elle établit un rapport écrit joint aux comptes de la collectivité.

La composition et les membres de la Commission de Contrôle Financier sont déterminés par le conseil communautaire.

Il est proposé de fixer le nombre de représentants à la Commission de Contrôle Financier à un par commune afin que toutes les communes soient représentées

Les membres de la la Commission de Contrôle Financier seraient choisis parmi les membres de la commission finances.

Après avis favorable du Bureau communautaire du 4 mai 2026;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de créer une Commission de contrôle financier chargée d'examiner les comptes de la collectivité conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

DÉCIDE que sa composition sera définie après installation et avis de la Commission Finances.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

CRÉATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Délibération n° D_2026_0511_07

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein Conseil d'exploitation de l'office de de tourisme.

Vu les statuts de la régie Office de Tourisme Communautaire ;

Le conseil d'exploitation de l'office de de tourisme, renouvelable lors de chaque mandat, doit être constitué.

Ce conseil est composé de 2 collèges :

- le 1er collège, composé d'élus, majoritaires,
- le 2nd collège composé des représentants des socioprofessionnels.

Réglementairement, dans le cadre d'une régie, « les membres du Conseil d'exploitation sont nommés par le Conseil Communautaire, sur proposition du Président ».

Les membres du collège Elus sont les conseillers communautaires titulaires de chaque commune. Ils peuvent être remplacés, en cas d'absence, par leur suppléant ou donner pouvoir à un autre conseiller communautaire.

Afin de garantir une représentativité la plus exhaustive possible au sein du 2nd collège du Conseil d'Exploitation de l'office de tourisme communautaire, il convient de compléter statutairement la liste des catégories de professions et activités liées au tourisme et le nombre de représentants.

La composition par filière proposée pour le collège des socioprofessionnels est la suivante :

- Filière Hôtels, cafés, restaurants : 3 membres
- Filière Campings : 1 membre
- Filière Locatif saisonnier (5 membres à choisir, dont 1 pour les meublés classés, 2 pour les meublés labellisés, 1 pour les chambres d'hôtes, 1 pour les hébergements collectifs)
- Filière Musées, sites et parcs à thème : 3 membres
- Filière Activités de pleine nature : 3 membres
- Filière Associations et comités des fêtes : 2 membres
- Filière Agritourisme – Terroir : 2 membres
- Filière Artisanat d'art et de l'art : 2 membres

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 mai 2026;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE les règles de composition du Conseil d'Exploitation de l'office de tourisme comme présentées ci-dessus.

PRÉCISE que la désignation des membres du Conseil d'Exploitation sera soumise au vote du conseil après installation et avis de la Commission Tourisme.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
18 mai 2026

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 18/05/2026

webdelib

ID : 064-246401756-20260511-D_2026_0511_07-DE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

CRÉATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Délibération n° D_2026_0511_08

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein du Conseil d'exploitation du service Eau et Assainissement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R.2221-3 du CGCT, la Régie dotée de la seule autonomie financière est administrée sous l'autorité du Président de la Communauté de Communes du Pays de Nay et du Conseil Communautaire, par un conseil d'exploitation.

Les membres du Conseil d'exploitation du service Eau et assainissement sont désignés par délibération du Conseil communautaire, sur proposition du Président.

Le Conseil d'Exploitation est constitué de 31 membres :

- 29 élus conseillers communautaires ou municipaux représentant les 29 communes membres ;
- 2 membres désignés pour leur expertise ou connaissance du domaine de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de reporter la désignation des membres du Conseil d'Exploitation à l'installation de la Commission Eau-Assainissement.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



**Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 11 MAI 2026
Date de convocation : 5 mai 2026 Nombre de délégués en exercice : 52 Nombre de délégués présents : 46 Nombre de délégués votants : 49 Nombre de pouvoirs : 3 Publication : le 18 mai 2026	Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS , suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
 Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
 Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

CRÉATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Délibération n° D_2026_0511_09

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2143-3 relatif à la création des commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité,

Considérant que la communauté de communes du Pays de Nay regroupe plus de 5000 habitants et s'est vue transférer la compétence « organisation de la mobilité » et « aménagement de l'espace » par ses communes membres ;

Considérant la nécessité d'assurer la cohérence des actions en matière d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports sur le territoire intercommunal ;

Cette commission est composée de représentants des communes membres, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous types de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique), des associations représentant les personnes âgées, des représentants des acteurs économiques, ainsi que d'autres usagers.

Elle a pour rôle principal d'évaluer et de suivre l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports sur le territoire intercommunal. Elle est également destinataire des projets et suivis des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) des établissements recevant du public.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 mai 2026;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de créer une commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat.

FIXE le nombre de membres titulaires de la commission à 9 :

- 3 représentants issus du conseil communautaire
- 3 représentants des usagers ;
- 3 représentants des personnes handicapées.

DÉSIGNE en qualité de représentants du conseil communautaire au sein de la Commission pour l'accessibilité :

Membres titulaires	Membres suppléants
Philippe LACROUX	Nadine CARRASQUET
Gabriel BLAZQUEZ	Cathy PEYHORGUE
Monique TRIEP CAPDEVILLE	Marina MAURIN

PRÉCISE que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants :

- le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous ;
- la représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap ;
- la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission.

AUTORISE le Président d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives au sein de la commission.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 15/05/2026

Reçu en préfecture le 15/05/2026

Publié le 18/05/2026

webdelib

ID : 064-246401756-20260511-D_2026_0511_09-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN AU SEIN DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) / FONDS FEDER-LEADER

Délibération n° D_2026_0511_10

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) chargé de la mise en œuvre des programmes FEDER/ LEADER.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2122-25 et L5211-8 relatifs à la désignation des membres ou délégués des collectivités territoriales au sein d'organismes extérieurs ;

Vu le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 établissant des dispositions communes sur les Fonds structurels et d'investissement européens, notamment le programme LEADER, qui prévoit la mise en place de Groupes d'Action Locale (GAL) associant acteurs publics et privés pour le développement local ;

Considérant que le Groupe d'Action Locale (GAL) a pour mission de concevoir, piloter et mettre en œuvre la stratégie de développement local participatif dans le cadre du programme LEADER, en mobilisant les acteurs locaux publics et privés ;

Considérant que la Communauté de communes, en tant qu'acteur territorial, doit être représentée au sein du GAL afin de participer aux décisions stratégiques, à la sélection des projets et au suivi de la mise en œuvre du programme LEADER sur son territoire ;

Il est proposé de désigner les représentants de la CCPN en son sein, au nombre de 4 titulaires et 4 suppléants.

Au vu des thématiques couvertes par cette programmation européenne et des enjeux de financement, les candidatures suivantes sont proposées :

Titulaires

- Jean-Marie BERCHON
- Nadine CARRASQUET
- Bernard PUYAL
- Francis ESCALÉ

Suppléants

- Gabriel BLAZQUEZ
- Monique TRIEP-CAPDEVILE
- Marie-Agnès MENORET ULTRA
- Claudie JOUANDOU-LEDIN

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE en qualité de représentants de la CCPN au sein du Groupe d'Action Locale, les conseillers communautaires suivants :

Titulaires

- **Jean-Marie BERCHON**
- **Nadine CARRASQUET**
- **Bernard PUYAL**
- **Francis ESCALÉ**

Suppléants

- **Gabriel BLAZQUEZ**
- **Monique TRIEP-CAPDEVILE**
- **Marie-Agnès MENORET ULTRA**
- **Claudie JOUANDOU-LEDIN**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN AU SEIN DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE DU COL DU SOULOR

Délibération n° D_2026_0511_11

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein de l'Entente intercommunale du col du Soulor.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2122-25 et L5211-8 relatifs à la désignation des membres ou délégués des collectivités territoriales au sein d'organismes extérieurs ;

Vu la délibération D-2021-2-06, du 15 mars 2021 définissant les modalités de partenariat pour la réalisation des travaux de valorisation du col du Soulor ;

Vu la délibération D_2025_06_30_01 en date du 30 juin 2025 approuvant la convention constitutive de l'entente intercommunautaire du Col du Soulor, entre la CCPN et la CCPVG ;

Cette entente prend le nom suivant : « Entente intercommunale du col du Soulor » et a pour objet de définir les conditions et les modalités de fonctionnement entre la CCPN, emphytéote, et la CCPVG pour la gestion et l'animation communes de la Maison du Soulor et de ses abords immédiats tels que les moyens matériels et en personnel apportés par chaque communauté de communes, la charge de la gestion du site (entretien, entretien courant, accueil des publics), les modalités de financement du fonctionnement de la Maison du Soulor, etc.).

Cette entente dispose d'une conférence composée de 8 membres :
3 élus de la CCPN, 3 élus de la CCPVG, 1 élu de la commune d'Arbéost, 1 élu de la commune d'Arrens-Marsous.

Les candidatures suivantes sont proposées pour représenter la CCPN :

- Christian PETCHOT-BACQUE
- Jean-Marie BERCHON
- Roger AYCAGUER

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE en qualité de représentant de la CCPN pour siéger à la Conférence de l'entente du Col du Soulor :

- **Christian PETCHOT-BACQUE**
- **Jean-Marie BERCHON**
- **Roger AYCAGUER**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

Envoyé en préfecture le 15/05/2026

Reçu en préfecture le 15/05/2026

Publié le 18/05/2026

webdelib

ID : 064-246401756-20260511-D_2026_0511_11-DE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

ASSOCIATION "AGORA PYRÉNÉES" : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Délibération n° D_2026_0511_12

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Par délibération du 7 octobre 2019, après une triple réflexion sur notre relation avec le Pays de Béarn, la Bigorre, et les Pyrénées, alimentée par des conférences et débats, la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) a adhéré à l'association « *Une Marque pour les Pyrénées* », devenue ensuite « *Agora Pyrénées* ».

La CCPN participe depuis 10 ans à cette dynamique de la « *Marque Pyrénées* » puis d'« *Agora Pyrénées* ».

Elle a été le premier EPCI pyrénéen à adhérer à l'association. Aujourd'hui, nous sommes 8 EPCI adhérents.

La « *Marque Pyrénées* » a été lancée en 2023 en partenariat entre Agora Pyrénées et l'Agence des Pyrénées, établissement public, formé par les deux régions et le Comité de Massif. La CCPN utilise la marque dans ses supports de communication.

Ce même partenariat a également conduit à la création d'une rencontre annuelle pyrénéenne, Pyrenéo, au cours de laquelle se tiennent les « *Trophées des Pyrénées* », pour lesquels la CCPN a réussi à introduire les sonnailles Daban comme trophée emblématique.

La CCPN a également participé, au sauvetage, par une coopérative pyrénéenne, de la revue « *Pyrénées Magazine* ».

Dans le cadre de ce partenariat, les actions à venir ressortent d'un travail autour des coopérations pyrénéennes et concernent plusieurs domaines, projets et services :

- coopération transfrontalière/versant sud Pyrénées
- patrimoine/histoire : Route du Fer, Chemins Saint-Jacques, Chemins de la liberté...(chemins culturels du Conseil de l'Europe)
- culture : imaginaire culturel pyrénéen et européen...
- économie de montagne : pastoralisme, « *nouveau tourisme* », adaptation des stations au changement climatique, accueil des nouveaux habitants...
- transition environnementale
- de manière générale tout thème en relation avec les Pyrénées et toute action en partenariat avec l'Agence des Pyrénées.

C'est dans ce cadre, et en partenariat avec la Maison de la Montagne, qu'a été réalisée, en 2023-2024, une action en faveur de l'accès des jeunes à la montagne, avec notre service jeunesse mais aussi des familles, ainsi qu'avec l'Espace de Vie Sociale.

La cotisation annuelle de la CCPN à l'association est de 1000 €.

Il est donc proposé de désigner le représentant de la CCPN au sein de l'association « *Agora Pyrénées* » et son suppléant, en cas d'empêchement.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Titulaire : Christian PETCHOT-BACQUE
- Suppléant : Jean-Marie BERCHON

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de
Nay, au sein de l'association Agora Pyrénées :
Titulaire : Christian PETCHOT-BACQUÉ
Suppléant : Jean-Marie BERCHON

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN À L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUES (AADT)

Délibération n° D_2026_0511_13

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein du collège « territoires » du Conseil d'administration de l'Agence d'attractivité et de Développement

Touristiques (AaDT) Béarn Pyrénées – Pays basque, anciennement Comité départemental du tourisme.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2122-25 et L5211-8 relatifs à la désignation des membres ou délégués des collectivités territoriales au sein d'organismes extérieurs ;

L'AaDT a pour objet de préparer et mettre en œuvre, sous la responsabilité du Conseil départemental, la politique de développement touristique du Département dans tous ses territoires et sous toutes ses formes.

Les missions de l'AaDT sont notamment d'assurer, au niveau départemental :

- l'assistance aux montages de projets touristiques publics et privés,
- l'observation économique du tourisme,
- l'élaboration, la promotion et la commercialisation des produits touristiques,
- le développement d'ingénieries et de prestations de conseil sur le territoire du département,
- les actions de promotion sur les marchés étrangers, en lien avec le comité régional du tourisme.

L'AaDT est composée de 5 collèges de membres :

- Collège 1 : les membres de droit,
- Collège 2 : les membres associés, comprenant :
 - les collectivités partenaires,
 - les organismes institutionnels du tourisme,
 - les socio-professionnels.
- Collège 3 : les personnes qualifiées,
- Collège 4 : les membres agréés,
- Collège 5 : les membres représentés.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Titulaire : Jean-Marie BERCHON
- Suppléant : Cyrille FRAIZE

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein du Conseil d'administration de l'Agence d'attractivité et de développement touristiques (AaDT) Béarn Pyrénées, les conseillers communautaires suivants :

- Titulaire : Jean-Marie BERCHON
- Suppléant : Cyrille FRAIZE

Envoyé en préfecture le 15/05/2026

Reçu en préfecture le 15/05/2026

Publié le 18/05/2026

webdelib

ID : 064-246401756-20260511-D_2026_0511_13-DE

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 46
 Nombre de délégués votants : 49
 Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
 Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
 Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA CCPN AU SEIN DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ESPACES SITES ET ITINÉRAIRES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CDESI)

Délibération n° D_2026_0511_14

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2122-25 et L5211-8 relatifs à la désignation des membres ou délégués des collectivités territoriales au sein d'organismes extérieurs ;

La loi n° 2000-627 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives confère aux Départements la compétence du développement maîtrisé des sports de nature, en établissant un Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI), accompagné d'une Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI).

Les objectifs principaux de cette loi sont de préserver l'accès des lieux de pratiques sportives et de contribuer au développement de ces pratiques dans le respect des autres usagers et du droit de propriété.

La CDESI est une instance consultative placée auprès de l'exécutif départemental, seul responsable de l'élaboration du PDESI. Elle réunit l'ensemble des acteurs concernés par les sports de pleine nature et apporte des éléments d'éclairage, une expertise et des avis sur l'élaboration du PDESI et sur les projets d'inscription des espaces, sites et itinéraires au plan départemental.

Le Conseil départemental procède actuellement au renouvellement de la composition de la commission et souhaite constituer 3 collèges :

- le collège des collectivités territoriales et des représentants de l'État,
- le collège des acteurs des sports-nature,
- le collège des acteurs de l'environnement, du tourisme et des gestionnaires d'espaces naturels.

Il est proposé que la Communauté de communes du Pays de Nay soit représentée au sein du premier collège par un titulaire et un suppléant.

Les candidatures suivantes sont proposées :

Elu : Jean-Marie BERCHON
Agent : Laureen Montagne

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE en tant que membre représentant la CCPN au sein de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) :

- **Elu : Jean-Marie BERCHON**
- **Agent : Laureen Montagne**

Envoyé en préfecture le 15/05/2026

Reçu en préfecture le 15/05/2026

Publié le 18/05/2026

webdelib

ID : 064-246401756-20260511-D_2026_0511_14-DE

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN AU SEIN DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE (ANEM)

Délibération n° D_2026_0511_15

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein de l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM).

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2122-25 et L5211-8 relatifs à la désignation des membres ou délégués des collectivités territoriales au sein d'organismes extérieurs ;

L'ANEM a pour objet de représenter les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics, pour obtenir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement de ces régions, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Titulaire : Christian PETCHOT-BACQUÉ
- Suppléant : Roger AYCAGUER

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein au sein de l'Association nationale des élus de la montagne, les conseillers communautaires suivants :

- Titulaire : Christian PETCHOT-BACQUÉ
- Suppléant : Roger AYCAGUER

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 46
 Nombre de délégués votants : 48
 Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
 Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
 Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION AEROPOLIS

Délibération n° D_2026_0511_16

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein de l'Association Aeropolis.

Vu les articles L 2121-33 et L 2122-25 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° D_2023_7_03 relative à la création de l'association Aeropolis et la désignation de ses représentants ;

Vu les statuts de l'association Aeropolis dont l'objet est le suivant :

- soutenir l'industrie sur le territoire par une action de proximité axée sur le développement des synergies, des compétences, des projets innovants (R&D, compétitivité, décarbonation) et stimuler la collaboration industrielle à l'échelle locale ;
- assurer l'animation du projet technocentre au sein du pôle Aeropolis ;
- collaborer à toute initiative ou projet visant à soutenir directement ou indirectement l'industrie du territoire et de la Région ;

Vu la convention de coopération entre l'association Aeropolis, Safran Helicopter Engines et la CCPN en annexe ;

L'Association sera administrée par un Conseil d'administration composé de huit membres dont :

- trois membres titulaires pour la CCPN : trois élus issus du conseil communautaire
- trois membres titulaires pour la société Safran Helicopter Engines
- un membre de droit pour l'Agence de développement et d'innovation Nouvelle-Aquitaine
- un membre de droit pour la CCI Pau Béarn Pyrénées

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Christian PETCHOT-BACQUÉ
- Bernard PUYAL
- Florent LACARRERE

Intéressé à l'affaire, M. SEINTURIER se déporte conformément aux règles applicables en matière de prévention des conflits d'intérêts. Il ne participe ni aux débats, ni au vote relatifs à la présente délibération.

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE à l'unanimité de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE en qualité de représentants de la CCPN au sein du Conseil d'administration de l'association Aeropolis :

- **Christian PETCHOT-BACQUÉ**
- **Bernard PUYAL**
- **Florent LACARRERE**

Adopté

34 voix pour

2 voix contre

12 abstentions

1 ne participant pas au vote

Envoyé en préfecture le 15/05/2026

Reçu en préfecture le 15/05/2026

Publié le 18/05/2026

webdelib

ID : 064-246401756-20260511-D_2026_0511_16-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 46
 Nombre de délégués votants : 47
 Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
 Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
 Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN À L'ASSOCIATION SYNDICAT LIBRE

Délibération n° D_2026_0511_17

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants (conseillers communautaires titulaires) de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein de l'Association Syndicat Libre.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-33 et L 2122-25 ;

Vu les statuts de l'association syndicale libre du Pôle aéronautique multi entreprises du lotissement Sud ;

Considérant les statuts de l'ASL dont l'objet est l'acquisition, la propriété, la construction, la gestion, le financement, l'entretien, la conservation, et le renouvellement des équipements et services communs, principalement un restaurant un restaurant interentreprises (RIE), situés dans la lotissement Sud.

Il est précisé que le RIE, qui constitue un équipement commun pour les co-lotis du lotissement sud, pourra bénéficier à d'autres entreprises.

Il est proposé au conseil de désigner les représentants de la Communauté de communes au sein de l'assemblée générale, d'une part, et de l'organe de décision de l'association remaniée, d'autre part. Les maires des communes de Bordes et d'Assat sont quant à eux membres de droit du conseil d'administration.

La Communauté de communes œuvre dans ce cadre à développer, en partenariat avec la société SAFRAN, une politique de services à destination des entreprises et des salariés de la zone via l'association syndicale libre.

Cette désignation relève de la compétence du conseil communautaire en application d'une combinaison des articles L 2121-33 et L 2122-25 du code général des collectivités territoriales, applicables aux EPCI à fiscalité propre.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Jean-Marie BERCHON
- Philippe LACROUX
- Stéphane VIRTO

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Intéressés à l'affaire, M. SEINTURIER et M. BERGERON se déportent conformément aux règles applicables en matière de prévention des conflits d'intérêts. Ils ne participent ni aux débats, ni au vote relatifs à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE en qualité, de représentant de la CCPN au sein de l'association syndicale libre du Pôle aéronautique multi entreprises de Bordes-Assat :

- **Jean-Marie BERCHON**
- **Philippe LACROUX**
- **Stéphane VIRTO**

Adopté à l'unanimité

2 ne participant pas au vote

Eric SEINTURIER, Jean-Marie BERCHON

Envoyé en préfecture le 15/05/2026

Reçu en préfecture le 15/05/2026

Publié le 18/05/2026

webdelib

ID : 064-246401756-20260511-D_2026_0511_17-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN AU SEIN DE L'EPFL BÉARN PYRÉNÉES

Délibération n° D_2026_0511_18

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein du Conseil d'Administration de l'EPFL Béarn Pyrénées.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2122-25 et L5211-8 relatifs à la désignation des membres ou délégués des collectivités territoriales au sein d'organismes extérieurs ;

Vu la délibération D_2023_4_04 du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) en date du du 26 juin 2023 relative à l'adhésion de la CCPN à l'Établissement public foncier local (EPFL) Béarn Pyrénées ;

Vu la délibération du 5 juillet 2023 du Conseil d'Administration de l'EPFL Béarn Pyrénées qui accepte la candidature de la CCPN ;

Vu les statuts de l'EPFL Béarn Pyrénées, approuvés par arrêté préfectoral du 13 octobre 2010 et leurs modifications successives ;

Vu l'arrêté en date du 13 novembre 2023 des Préfets des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie portant modification des statuts de l'EPFL pour intégrer la CCPN, avec prise d'effet au 1er janvier 2024;

L'EPFL Béarn Pyrénées est un établissement public local à caractère industriel et commercial. Il est compétent pour réaliser, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, dans son périmètre d'intervention, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L.221-1 et L.221-2 du code de l'urbanisme ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du même code. Il est également compétent pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur, au sens du même article L.300-1, des biens fonciers ou immobiliers acquis.

Considérant que, conformément aux statuts de l'EPFL Béarn Pyrénées, il convient de désigner les représentants de la CCPN à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'EPFL Béarn Pyrénées.

Considérant que, du fait que l'article 10 des statuts de l'EPFL Béarn Pyrénées, la CCPN, ayant une population totale comprise entre 10 001 et 50 000 habitants, disposera de deux délégués titulaires (et de deux suppléants) à l'assemblée générale, avec quatre voix par délégué, soit huit voix ;

Considérant que, du fait de l'article 13 des statuts de l'EPFL Béarn Pyrénées, la CCPN disposera d'un administrateur et d'un suppléant au conseil d'administration, avec une voix, qui seront élus parmi les deux délégués titulaires lors de la première assemblée générale qui se tiendra après l'adhésion ;

Les candidatures suivantes sont proposées :

Titulaires :

- Christian PETCHOT-BACQUE
- Marie-Agnès MENORET-ULTRA

Suppléants :

- Jean-Marie BERCHON
- Florent LACARRERE

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE pour la représenter à l'assemblée générale de l'EPFL Béarn Pyrénées :

Titulaires :

- **Christian PETCHOT-BACQUE**
- **Marie-Agnès MENOURET-ULTRA**

Suppléants :

- **Jean-Marie BERCHON**
- **Florent LACARRERE**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN À L'AGENCE URBANISME ATLANTIQUE ET PYRÉNÉES (AUDAP)

Délibération n° D_2026_0511_19

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein de de l'AUDAP (Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées).

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2122-25 et L5211-8 relatifs à la désignation des membres ou délégués des collectivités territoriales au sein d'organismes extérieurs ;

Considérant que l'AUDAP est un établissement public d'aménagement et d'urbanisme chargé d'accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets d'aménagement, d'urbanisme et de développement territorial ;

Considérant que la Communauté de communes, en tant que collectivité territoriale, doit être représentée au sein de l'AUDAP afin de participer aux travaux, réflexions et orientations de cet organisme ;

L'AUDAP intervient comme outil d'aide à la décision publique dans les champs de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement des territoires.

Son assemblée est constituée par les 24 représentants des 9 collectivités et structures adhérentes.

Les candidatures suivantes sont proposées :

Titulaire : Christian PETCHOT-BACQUE

Suppléant : Marie-Agnès MENOURET-ULTRA

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après avis favorable de la du

Après avis favorable du Bureau communautaire du 04/05/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE pour représenter la collectivité au sein de l'AUDAP (Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées), les conseillers communautaires suivants :

- **Titulaire : Christian PETCHOT-BACQUE**
- **Suppléant : Marie-Agnès MENOURET-ULTRA**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



**Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026**

Envoyé en préfecture le 15/05/2026

Reçu en préfecture le 15/05/2026

Publié le 18/05/2026

webdelib

ID : 064-246401756-20260511-D_2026_0511_19-DE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN AU SEIN DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE 64)

Délibération n° D_2026_0511_20

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Pyrénées-Atlantiques (CAUE 64).

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2122-25 et L5211-8 relatifs à la désignation des membres ou délégués des collectivités territoriales au sein d'organismes extérieurs ;

Considérant que le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Pyrénées-Atlantiques (CAUE 64) est un organisme consultatif chargé d'accompagner les collectivités territoriales et les particuliers dans leurs projets d'aménagement, d'urbanisme et de préservation de l'environnement ;

Considérant que la Communauté de communes de la CCPN, en tant que collectivité territoriale, doit être représentée au sein du CAUE 64 afin de participer aux travaux et aux orientations de cet organisme ;

Les candidatures suivantes sont proposées :

Titulaire : Christian PETCHOT-BACQUE
Suppléant : Marie-Agnès MENORET-ULTRA

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE pour la représenter la collectivité au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Pyrénées-Atlantiques (CAUE 64), les conseillers communautaires suivants :

- **Titulaire : Christian PETCHOT-BACQUE**
- **Suppléant : Marie-Agnès MENORET-ULTRA**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

**Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN A L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)

Délibération n° D_2026_0511_21

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL).

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2122-25 et L5211-8 relatifs à la désignation des membres ou délégués des collectivités territoriales au sein d'organismes extérieurs ;

Considérant que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Pyrénées-Atlantiques (ADIL64) a pour mission d'informer, conseiller et accompagner les habitants et les collectivités territoriales sur toutes les questions relatives au logement, à l'habitat et à la rénovation énergétique ;

Considérant que la Communauté de communes, en tant qu'acteur territorial, doit être représentée au sein de l'ADIL64 afin de participer aux travaux, réflexions et orientations de cet organisme, et de défendre les intérêts de ses administrés en matière de logement ;

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Titulaire : Marie-Agnès MENOIRET-ULTRA
- Suppléant : Guy CHABROUT

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement, les conseillers communautaires suivants :

- **Titulaire : Marie-Agnès MENOIRET-ULTRA**
- **Suppléant : Guy CHABROUT**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



**Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 46
 Nombre de délégués votants : 49
 Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
 Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
 Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN AU SEIN DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SCOT

Délibération n° D_2026_0511_22

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein de Fédération nationale des ScOT.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2122-25 et L5211-8 relatifs à la désignation des membres ou délégués des collectivités territoriales au sein d'organismes extérieurs ;

La Fédération nationale des ScOT a pour objet de regrouper l'ensemble des structures porteuses de ScoT avec un objectif double : mettre en réseau, capitaliser les expériences de chacun, et participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire.

La candidature suivante est proposée :

- Titulaire : Marie-Agnès MENOIRET-ULTRA
- Suppléant : Christian PETCHOT-BACQUE

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein de la Fédération nationale des ScOT, les conseillers communautaires suivants :

- **Titulaire** : Marie-Agnès MENOIRET-ULTRA
- **Suppléant** : Christian PETCHOT-BACQUE

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN AU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT PAU-PYRÉNÉES

Délibération n° D_2026_0511_23

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein du Syndicat mixte de l'Aéroport Pau-Pyrénées.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2122-25 et L5211-8 relatifs à la désignation des membres ou délégués des collectivités territoriales au sein d'organismes extérieurs ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport Pau-Pyrénées ;

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Pau Pyrénées est l'établissement public propriétaire de l'ensemble des actifs du domaine aéroportuaire : emprise foncière, aménagements, immobilier, installations, équipements et matériels.

Ses principales missions sont de maintenir en conditions opérationnelles et valoriser le patrimoine foncier, immobilier, matériel aéroportuaire, d'assurer le suivi et le contrôle de l'activité et de l'exploitation de la plateforme et de mettre en synergie le développement économique et touristique, besoins de mobilité des habitants et la stratégie de développement de l'aéroport.

Les délégués de la CCPN ont pour mandat de porter et de défendre dans les organismes extérieurs, syndicats mixtes notamment, les positions et les projets de la communauté de communes.

Les délégués devront également rendre compte dans les commissions de travail de la CCPN des travaux et des décisions essentielles ou projets de décision, de ces organismes extérieurs.

Les candidatures suivantes sont proposées :

Titulaire : Francis ESCALÉ

Suppléant : Philippe LACROUX

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay au sein du Syndicat Mixte de l'Aéroport Pau-Pyrénées les conseillers communautaires suivants :

- Titulaire : Francis ESCALÉ
- Suppléant : Philippe LACROUX

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

Envoyé en préfecture le 15/05/2026

Reçu en préfecture le 15/05/2026

Publié le 18/05/2026

webdelib

ID : 064-246401756-20260511-D_2026_0511_23-DE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉNERGIE DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (TE64)

Délibération n° D_2026_0511_24

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein de la

Commission consultative de l'énergie du syndicat Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques (TE 64),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu l'article L2224-37-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la création et au fonctionnement de la commission consultative entre les syndicats exerçant la compétence énergie et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre inclus dans leur périmètre ;

Considérant que le syndicat TE64 exerce la compétence énergie mentionnée au deuxième alinéa du IV de l'article L. 2224-31 du CGCT ;

Considérant que la commission consultative a pour mission de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données ;

Considérant que la commission comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des EPCI membres, chaque EPCI disposant d'au moins un représentant ;

Les candidatures suivantes sont proposées :

Titulaire : Francis ESCALÉ

Suppléant : Philippe LACROUX

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein la Commission consultative d'énergie de TE64, les conseillers communautaires suivants:

- **Titulaire : Francis ESCALÉ**
- **Suppléant : Philippe LACROUX**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



**Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026**

Envoyé en préfecture le 15/05/2026

Reçu en préfecture le 15/05/2026

Publié le 18/05/2026

webdelib

ID : 064-246401756-20260511-D_2026_0511_24-DE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 46
 Nombre de délégués votants : 49
 Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
 Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
 Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DU PAYS DE NAY

Délibération n° D_2026_0511_25

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein de l' Association École de Musique du Pays de Nay.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2122-25 et L5211-8 relatifs à la désignation des membres ou délégués des collectivités territoriales au sein d'organismes extérieurs ;

Vu les statuts de l'association Loi 1901 « Association École de Musique du Pays de Nay » qui prévoient dans leurs article 9 relatif au Conseil d'administration «... qu'un représentant du CD64 et deux représentants de la CCPN sont membres du Conseil d'administration à titre consultatif ».

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Cyrille FRAIZE
- Laurence ESQUERRE

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE en tant que représentants de la Communauté de communes au Conseil d'administration de l'École de Musique du Pays de Nay :

- **Cyrille FRAIZE**
- **Laurence ESQUERRE**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN AU SEIN DE L'ASSOCIATION INSERTION EMPLOI BÉARN ADOUR (IEBA)

Délibération n° D_2026_0511_26

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein de l'Association Insertion Emploi Béarn Adour (IEBA).

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2122-25 et L5211-8 relatifs à la désignation des membres ou délégués des collectivités territoriales au sein d'organismes extérieurs ;

Vu la délibération D_2020_8_07, en date du 14 décembre 2020, relatif à la prise de compétence pour la mise en place, sur son territoire, d'un Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), dans le cadre de son adhésion à l'IEBA ;

Vu la délibération D_2025_1006_14, en date du 6 octobre 2025, relative au principe de l'adhésion de la CCPN à IEBA au titre de la Mission Locale pour les jeunes ;

Vu les statuts d'IEBA adoptés par l'Assemblée Extraordinaire du 07 décembre 2021, qui prévoient la représentation :

- au 1^{er} collège (collectivités territoriales) du Président de chaque Communauté de Communes du ressort du territoire de l'association ou son représentant ; et du Maire de chaque commune du ressort du territoire de l'association ou son représentant (communes accueillant l'antenne du PLIE et l'ensemble des permanences d'IEBA / Nay, Asson, Assat, Lestelle-Bétharram).
- au 2^{ème} collège, au maximum 4 élus municipaux (d'une commune du ressort du territoire d'IEBA), personnes qualifiées, en rapport avec l'activité de l'association, élues pour trois ans renouvelables par l'Assemblée Générale - sur proposition du Conseil d'Administration sortant ou en fonction ;

Il est proposé de procéder à la désignation pour siéger au sein des instances de l'association IEBA ;

La candidature suivante est proposée :

- Hubert VIGNAU

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE en tant que représentant de la Communauté de communes au sein de l'association IEBA :

- **Hubert VIGNAU**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 15/05/2026

Reçu en préfecture le 15/05/2026

Publié le 18/05/2026

webdelib

ID : 064-246401756-20260511-D_2026_0511_26-DE



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN AU SEIN DE L'ASSOCIATION HABITAT JEUNES PAU PYRÉNÉES, GESTIONNAIRE DE LA RÉSIDENCE " TERRE D'ENVOL " À BORDES.

Délibération n° D_2026_0511_27

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein de l'association Habitat Jeunes Pau Pyrénées, gestionnaire de la résidence Terre d'Envol à Bordes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2122-25 et L5211-8 relatifs à la désignation des membres ou délégués des collectivités territoriales au sein d'organismes extérieurs ;

Vu les statuts de l'association, mis à jour le 13 juin 2024, qui prévoient la représentation :

- au 4ème collège (membres de droit) des représentants des services déconcentrés de l'État, des collectivités territoriales, des EPCI et des financeurs publics ou assimilés.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Titulaire : Hubert VIGNAU
- Suppléant : Coralie TOUSSAINT

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein de l'association Habitat Jeunes Pau Pyrénées, gestionnaire de la résidence Terre d'Envol de Bordes, les conseillers communautaires suivants :

- **Titulaire : Hubert VIGNAU**
- **Suppléante : Coralie TOUSSAINT**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



**Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN À LA MISSION LOCALE POUR LES JEUNES PAU PYRÉNÉES

Délibération n° D_2026_0511_28

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein de la Mission Locale pour les jeunes Pau-Pyrénées.

La Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées a pour but d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des difficultés que pose leur insertion professionnelle et sociale ; notamment :

- en participant à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques nationales et locales d'insertion des jeunes,
- en mettant en œuvre directement ou indirectement des actions d'orientation professionnelle, d'accès à la formation professionnelle, d'accès à l'emploi... ;
- en travaillant à la levée des freins ou des obstacles à l'embauche,
- en coopérant avec tous les partenaires qui œuvrent à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes,
- en développant l'autonomie des personnes accompagnées dans la conduite de leur parcours d'insertion,
- en mobilisant toutes les ressources utiles et nécessaires du territoire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2122-25 et L5211-8 relatifs à la désignation des membres ou délégués des collectivités territoriales au sein d'organismes extérieurs ;

Vu les statuts de la Mission Locale pour les jeunes Pau-Pyrénées en date du 28 octobre 2020 ;

Il est proposé de procéder à la désignation de 3 titulaires et 3 suppléants pour représenter la CCPN pour siéger au sein des instances de la Mission Locale pour les jeunes Pau-Pyrénées.

Les candidatures suivantes sont proposées :

Titulaires	Suppléants
Hubert Vignau Marie-Ange CAZALA-CROUZET Bernard PUYAL	Guy CHABROUT Lucien CROUZET Virginie CASCARINO

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein de la Mission Locale pour les jeunes Pau-Pyrénées :

Titulaires :

- **Hubert Vignau**
- **Marie-Ange CAZALA-CROUZET**
- **Bernard PUYAL**

Suppléants :

- **Guy CHABROUT**
- **Lucien CROUZET**
- **Virginie CASCARINO**

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 15/05/2026

Reçu en préfecture le 15/05/2026

Publié le 18/05/2026

webdelib

ID : 064-246401756-20260511-D_2026_0511_28-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE DES MÉTIERS D'ART DE COARRAZE

Délibération n° D_2026_0511_29

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein du Conseil d'administration du Lycée des métiers d'art de Coarraze.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2122-25 et L5211-8 relatifs à la désignation des membres ou délégués des collectivités territoriales au sein d'organismes extérieurs ;

Le Conseil d'Administration d'un lycée comporte les membres suivants (pour le collège des élus) :

- 2 représentants de la région,
- 2 représentants de la commune ou, lorsqu'il existe une intercommunalité, 1 représentant de la commune et 1 de l'intercommunalité.

La candidature suivante est proposée pour la CCPN :

- Hubert Vignau

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE Hubert VIGNAU, en qualité de représentant de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein du Conseil d'administration du Lycée des Métiers d'Art de Coarraze.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN AU COMITÉ LOCAL POUR L'EMPLOI (CLPE) DE L'ARRONDISSEMENT DE PAU

Délibération n° D_2026_0511_30

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein du Comité Local

Pour l'Emploi (CLPE) de l'arrondissement de Pau (titulaire : un élu / suppléant : un technicien - chef de service).

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Elu : Hubert Vignau
- Agent : Olivier JEUNOT

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein du Comité Local Pour l'Emploi de l'arrondissement de Pau :

- **Elu : Hubert Vignau**
- **Agent : Olivier JEUNOT**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN A L'ASSOCIATION PAÏS

Délibération n° D_2026_0511_31

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein de l'association PAÏS.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2122-25 et L5211-8 relatifs à la désignation des membres ou délégués des collectivités territoriales au sein d'organismes extérieurs ;

Vu les statuts de l'association PAÏS ;

Cette association, créée en 2016, a pour objectif de faciliter l'organisation des soins de proximité en zones rurale et périurbaine, grâce à une organisation mutualisée des soins et petites urgences entre médecins généralistes.

Quatre représentants de la CCPN y siègent aux côtés des représentants des professionnels médicaux et paramédicaux autour d'un projet de santé.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Jean-Marie Berchon
- Michel LUCANTE
- Audrey VANHOOREN
- Christian PETCHOT-BACQUÉ

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein de l'association PAÏS, les conseillers communautaires suivants :

- **Jean-Marie Berchon**
- **Michel LUCANTE**
- **Audrey VANHOOREN**
- **Christian PETCHOT-BACQUÉ**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN AU SEIN DE PRÉSENCE MÉDICALE 64

Délibération n° D_2026_0511_32

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein du dispositif Présence Médicale 64,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2122-25 et L5211-8 relatifs à la désignation des membres ou délégués des collectivités territoriales au sein d'organismes extérieurs ;

Vu la délibération n°D_2024_1202_05 approuvant le renouvellement de la convention de partenariat, (sans contrepartie financière) dans le cadre du dispositif Présence médicale sur le territoire du Pays de Nay,

Vu la délibération n°D_2025_1208_18 approuvant le projet de « Pacte d'engagement territorial en faveur de l'installation des médecins dans les Pyrénées-Atlantiques ».

Le guichet unique Présence médicale 64, dédié à l'accueil et à l'installation des médecins généralistes dans notre département a été mis en place en 2019, Ce projet, copiloté par le Département des Pyrénées-Atlantiques et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, fédère l'ensemble des acteurs de la santé et les intercommunalités qui œuvrent sous une marque territoriale commune à une mission d'intérêt général : garantir l'accès de la population aux soins de premier recours.

Les objectifs du dispositif sont de coordonner les acteurs du territoire et de la santé afin de créer les conditions pour favoriser l'implantation des médecins généralistes sur les territoires et de travailler sur de la prospective dans le but d'anticiper les futurs départs des professionnels de santé.

Dans ce cadre, un comité des territoires a été créé en 2023. Il rassemble les co-pilotes de Présence médicale 64 (Département/ARS) et l'ensemble des intercommunalités, pour élaborer et piloter une stratégie d'accueil départementale des internes et médecins.

Ce Comité des territoires se réunit à minima deux fois par an et est composé, outre des copilotes du dispositif, de deux représentants nommé par chacune des intercommunalités, un élu, Vice-président délégué à la santé ou en charge de la thématique de la convention et un technicien en charge de la thématique de la convention.

L'élu délégué devra également rendre compte dans les commissions de travail de la CCPN des travaux et des décisions essentielles ou projets de décision, de cet organisme extérieur.

La candidature suivante est proposée :

- Jean-Marie Berchon

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder à la désignation au scrutin public.

DÉSIGNE Jean-Marie BERCHON, en qualité de représentant de la Communauté de communes du Pays de Nay au sein du dispositif Présence médicale 64.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 15/05/2026

Reçu en préfecture le 15/05/2026

Publié le 18/05/2026

webdelib

ID : 064-246401756-20260511-D_2026_0511_32-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 46
 Nombre de délégués votants : 48
 Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
 Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
 Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPN AU SYNDICAT MIXTE VALOR BEARN

Délibération n° D_2026_0511_33

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein du Syndicat mixte Valor Béarn.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2122-25 et L5211-8 relatifs à la désignation des membres ou délégués des collectivités territoriales au sein d'organismes extérieurs ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Valor Béarn ;

Le Syndicat Mixte Valor Béarn a pour objet, dans le cadre du Bassin Est tel que défini dans le Plan départemental des déchets, le traitement des déchets des ménages et assimilés, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent et toute opération nécessaire à la valorisation des déchets y compris par l'intégration de coproduits aux matières à valoriser.

Les délégués de la CCPN ont pour mandat de porter et de défendre dans les organismes extérieurs, syndicats mixtes notamment, les positions et les projets de la communauté de communes.

Les délégués devront également rendre compte dans les commissions de travail de la CCPN des travaux et des décisions essentielles ou projets de décision, de ces organismes extérieurs.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Stéphane VIRTO
- Jean-Marc LADESBIE
- Gilles CAMY
- Michel CAZET

Intéressé à l'affaire, M. RHAUT se déporte conformément aux règles applicables en matière de prévention des conflits d'intérêts. Il ne participe ni aux débats, ni au vote relatifs à la présente délibération.

Il est procédé au scrutin à bulletin secret.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉSIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay au sein du Syndicat Mixte Valor Béarn les conseillers communautaires suivants :

- Stéphane VIRTO
- Jean-Marc LADESBIE
- Gilles CAMY

Adopté

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 46
 Nombre de délégués votants : 49
 Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
 Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
 Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPN AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU (SMBGP)

Délibération n° D_2026_0511_34

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein du Syndicat mixte Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMGP).

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2122-25 et L5211-8 relatifs à la désignation des membres ou délégués des collectivités territoriales au sein d'organismes extérieurs ;

Vu la délibération du 24 septembre 2018 approuvant les nouveaux statuts du SMBGP qui permettent à la CCPN de disposer de six délégués titulaires (sur un total de 32 délégués) et de six délégués suppléants ;

Vu l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de Gave de Pau, il convient désormais au conseil communautaire de désigner 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants.

Les délégués de la CCPN ont pour mandat de porter et de défendre dans les organismes extérieurs, syndicats mixtes notamment, les positions et les projets de la communauté de communes. Les délégués devront également rendre compte dans les commissions de travail de la CCPN des travaux et des décisions essentielles ou projets de décision, de ces organismes extérieurs.

Le Syndicat a pour objectif la prévention des inondations, la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

Les candidatures suivantes sont proposées :

Membres titulaires :

- Jean-Jacques LAFFITTE
- Gilles CAMY
- Marc CANTON
- Jean-Marc LADESBIE
- Yves CHANGEAT
- Jean-Marc VIGNAU-LOUSTAU

- Michel CAZET
- Marc LABAT
- Pascal CABANNE

Membres suppléants :

- Guy NABARRA
- Samuel MARTY,
- Guillaume ZEVACO
- Claudie JOUANDOU LEDIN
- Christian POMME
- Francis ESCALE

Il est procédé au scrutin à bulletin secret.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉSIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay au sein du Syndicat Mixte du Bassin du gave de Pau :

Membres titulaires :

- **Jean-Jacques LAFFITTE**
- **Gilles CAMY**
- **Marc CANTON**

- **Jean-Marc LADESBIE**
- **Yves CHANGEAT**
- **Jean-Marc VIGNAU-LOUSTAU**

Membres suppléants :

- **Guy NABARRA**
- **Samuel MARTY,**
- **Guillaume ZEVACO**
- **Claudie JOUANDOU LEDIN**
- **Christian POMME**
- **Francis ESCALE**

Adopté

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 46
 Nombre de délégués votants : 49
 Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
 Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
 Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPN AU SYNDICAT MIXTE PYREN'EAU

Délibération n° D_2026_0511_35

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein du Syndicat Mixte PYREN'EAU.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2122-25 et L5211-8 relatifs à la désignation des membres ou délégués des collectivités territoriales au sein d'organismes extérieurs ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu l'article L.5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (paragraphe 1 bis) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 indiquant l'extension des compétences de la Communauté de communes du Pays de Nay dont la compétence Eau Potable ;

Vu la délibération du 07 décembre 2017 modifiant les statuts du SMNEP suite à l'évolution territoriale engendrée par la Loi NOTRe et notamment le remplacement du Syndicat d'eau et d'assainissement du Pays de Nay par la Communauté de Communes du Pays de Nay à compter du 1er janvier 2018 ;

Vu les délibérations concordantes du conseil syndical Eau et Assainissement Béarn Bigorre en date du 23 septembre 2025, du comité syndical du Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées en date du 9 octobre 2025, du comité syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin de l'Adour en date du 2 décembre 2025, du conseil communautaire De la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées en date du 4 décembre 2025 et du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Nay en date du 8 décembre 2025 approuvant les modifications statutaires de PYREN'EAU ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2026, portant modification des statuts de PYREN'EAU, et notamment l'article 5.1 des statuts octroyant à la CCPN : 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants,

Les délégués de la CCPN ont pour mandat de porter et de défendre dans les organismes extérieurs, syndicats mixtes notamment, les positions et les projets de la communauté de communes.

Les délégués devront également rendre compte dans les commissions de travail de la CCPN des travaux et des décisions essentielles ou projets de décision, de ces organismes extérieurs.

Considérant l'appartenance historique de la Communauté de Communes du Pays de Nay au Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau pour lui permettre de compléter sa propre production compte tenu que la CCPN dispose de la compétence intégrale Eau (production et distribution) ;

La règle de désignation des délégués représentant les EPCI-FP au sein des syndicats mixtes fermés est fixée par l'article L.5711-1 al.4 du CGCT, le choix de l'organe délibérant peut ainsi porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Il est proposé de désigner les représentants délégués de la CCPN au comité syndical du SMNEP selon les statuts en vigueur à ce jour, soit 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Les candidatures proposées sont les suivantes :

Titulaires :

- Jean-Marc LADESBIE
- Marc CANTON
- Jean-Jacques LAFFITTE
- Didier DOMENGEOLLE
- Hubert VIGNAU

- Pascal CABANNE

Suppléant :

- Jean-Marc VIGNEAU LOUSTAU
- Gilles CAMY
- Loïc SEYRES

Il est procédé au scrutin à bulletins secrets.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein du Syndicat PYREN'EAU :

Titulaires :

- Jean-Marc LADESBIE
- Marc CANTON
- Jean-Jacques LAFFITTE
- Didier DOMENGEOLLE
- Hubert VIGNAU

Suppléant :

- Jean-Marc VIGNEAU LOUSTAU
- Gilles CAMY
- Loïc SEYRES

Adopté

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 46
 Nombre de délégués votants : 49
 Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
 Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
 Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE DE LA RÉGION DE JURANÇON (SMEP)

Délibération n° D_2026_0511_36

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de la région de Jurançon.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-7 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la règle de désignation des délégués représentant les EPCI-FP au sein des syndicats mixtes fermés fixée par l'article L.5711-1 al.3 du CGCT, qui permet à l'organe délibérant de désigner l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 indiquant l'extension des compétences de la Communauté de communes du Pays de Nay dont la compétence Eau Potable ;

Vu la délibération du 17 septembre 2018 approuvant les nouveaux statuts du SMEP de Jurançon permettant à la CCPN de disposer de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants ;

Vu l'article L.5711-1 al.3 du CGCT qui précise que la désignation des délégués représentant les EPCI-FP au sein des syndicats mixtes fermés peut porter sur l'un de ses membres siégeant au conseil communautaire ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ;

Compte tenu des antécédents dans le projet d'exercice complet de la compétence Eau sur son territoire et de retrait de syndicats du SMNEP, les délégués s'engagent particulièrement à porter et défendre totalement les intérêts de la CCPN au sein de ce syndicat.

Les délégués devront également rendre compte dans les commissions de travail de la CCPN des travaux et des décisions essentielles ou projets de décision, des organismes extérieurs.

Considérant l'appartenance de plusieurs communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Nay à des syndicats dont les objets statutaires correspondent à la compétence Eau Potable et dont les périmètres dépassent celui de la CCPN ;

Considérant que les communes concernées par chaque syndicat seront substituées par la Communauté de communes du Pays de Nay au sein du SMEP de Jurançon (5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants) ;

Les candidatures suivantes sont proposées :

Titulaires :

- Marc Canton
- Bernard OMS
- Nicolas TOBAL
- Gilles CAMY
- Jean-Luc TURON

Suppléants :

- Hubert VIGNAU
- Denis CAZUS
- Richard CARDY
- Kimberley OLIVARES

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE à l'unanimité de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein du Syndicat Mixte d'Eau Potable de Jurançon:

Titulaires :

- **Marc Canton**
- **Bernard OMS**
- **Nicolas TOBAL**
- **Gilles CAMY**
- **Jean-Luc TURON**

Suppléants :

- **Hubert VIGNAU**
- **Denis CAZUS**
- **Richard CARDY**
- **Kimberley OLIVARES**

Adopté

37 voix pour
8 voix contre

4 abstentions

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 45
Nombre de délégués votants : 48
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN AU SYNDICAT MIXTE LA FIBRE 64

Délibération n° D_2026_0511_37

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein du Syndicat mixte La Fibre64.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2122-25 et L5211-8 relatifs à la désignation des membres ou délégués des collectivités territoriales au sein d'organismes extérieurs ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de La Fibre64 ;

La mission de La Fibre64 est d'apporter le Très Haut Débit dans toutes les communes des Pyrénées-Atlantiques. Dès à présent, chaque foyer, service public et entreprise du territoire doit pouvoir bénéficier d'une connectivité performante. Il le fait en privilégiant le recours à la fibre optique sans exclure les alternatives immédiatement disponibles. (Satellite, 4G/5G, ...)

Il participe également au développement des usages et des services numériques notamment pour les collectivités locales.

Il contribue enfin au développement des emplois liés aux réseaux de télécommunications.

Les délégués de la CCPN ont pour mandat de porter et de défendre dans les organismes extérieurs, syndicats mixtes notamment, les positions et les projets de la communauté de communes.

Les délégués devront également rendre compte dans les commissions de travail de la CCPN des travaux et des décisions essentielles ou projets de décision, de ces organismes extérieurs.

Les candidatures suivantes sont proposées :

Titulaire : Philippe LACROUX

Suppléant : Gabriel BLAZQUEZ

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay au sein du Syndicat Mixte La Fibre64 les conseillers communautaires suivants :

- **Titulaire : Philippe LACROUX**
- **Suppléant : Gabriel BLAZQUEZ**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

Délibération n° D_2026_0511_37

Envoyé en préfecture le 15/05/2026

Reçu en préfecture le 15/05/2026

Publié le 18/05/2026

webdelib

ID : 064-246401756-20260511-D_2026_0511_37-DE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 45
Nombre de délégués votants : 48
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

SYNDICAT MIXTE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU PAYS DE BÉARN

Délibération n° D_2026_0511_38

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein du Syndicat mixte du Pôle métropolitain du Pays de Béarn.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu la délibération n°2019_8_02, en date du 16 décembre 2019, prévoyant l'adhésion de la communauté de communes du Pays de Nay au Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn ;

Créé par arrêté préfectoral du 18 janvier 2018, le Pôle métropolitain du Pays de Béarn regroupe les membres suivants :

- Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,
- Communauté de Communes de Lacq-Orthez,
- Communauté de Communes du Nord-Est Béarn,
- Communauté de Communes du Haut Béarn,
- Communauté de Communes des Luys en Béarn,
- Communauté de Communes du Pays de Nay,
- Communauté de Communes du Béarn des Gaves,
- Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau,
- Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts du Pays de Béarn, arrêtés par Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques le 6 mars 2020, le Pays de Béarn est administré par un conseil composé de 58 délégués titulaires et autant de délégués suppléants, élus par les assemblées délibérantes de chacun des membres.

La répartition des sièges entre les membres du Pôle Métropolitain est déterminée, conformément à l'article L. 5731-3 du Code général des collectivités territoriales, en tenant compte du poids démographique de chacun de ses membres. Chaque membre dispose d'au moins un siège et aucun membre ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Au regard de ce qui précède, il convient donc que la Communauté de Communes du Pays de Nay procède à la désignation de ses six délégués titulaires et autant de délégués suppléants.

Les délégués de la CCPN ont pour mandat de porter et de défendre dans les organismes extérieurs, syndicats mixtes notamment, les positions et les projets de la communauté de communes.

Les délégués devront également rendre compte dans les commissions de travail de la CCPN des travaux et des décisions essentielles ou projets de décision, de ces organismes extérieurs.

Les candidatures suivantes sont proposées :

Titulaires :

- Christian PETCHOT-BACQUÉ
- Jean-Marie BERCHON
- Florent LACARRERE
- Marie-Agnès MENORET-ULTRA
- Hubert VIGNAU

Suppléants :

- Bernard PUYAL
- Monique TRIEP-CAPDEVILLE
- Marc CANTON
- Philippe LACROUX
- Stéphane VIRTO

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay au sein du Pôle métropolitain du Pays de Béarn les conseillers communautaires suivants :

Titulaires :

- **Christian PETCHOT-BACQUÉ**
- **Jean-Marie BERCHON**
- **Florent LACARRERE**
- **Marie-Agnès MENOIRET-ULTRA**
- **Hubert VIGNAU**

Suppléants :

- **Bernard PUYAL**
- **Monique TRIEP-CAPDEVILLE**
- **Marc CANTON**
- **Philippe LACROUX**
- **Stéphane VIRTO**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
18 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 45
Nombre de délégués votants : 48
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE (ADCF)

Délibération n° D_2026_0511_39

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein de l'Association des Communautés de France (AdCF).

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2122-25 et L5211-8 relatifs à la désignation des membres ou délégués des collectivités territoriales au sein d'organismes extérieurs ;

L'AdCF est la fédération nationale des élus de l'intercommunalité. Elle assure la représentation des intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux (gouvernement, Parlement, agences nationales...), participe aux débats sur les évolutions de notre organisation territoriale et des politiques publiques décentralisées, développe une expertise spécifique au service de ses adhérents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉSIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein au sein de l'Association des Communautés de France, les conseillers communautaires suivants :

- Titulaire : Christian PETCHOT-BACQUÉ
- Suppléant : Jean-Marie BERCHON

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 45
Nombre de délégués votants : 48
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉS (ADM)

Délibération n° D_2026_0511_40

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalités (ADM).

Considérant que l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalités des Pyrénées-Atlantiques (ADM64) a pour mission principale de représenter, défendre et promouvoir les intérêts des communes et des intercommunalités du département auprès des pouvoirs publics, des institutions nationales et régionales, ainsi que des partenaires institutionnels et associatifs ;

Considérant que la Communauté de communes, en tant qu'acteur territorial, doit être représentée au sein de l'ADM64 afin de participer activement à ces missions, de contribuer aux réflexions stratégiques et d'assurer un relais efficace des positions et besoins de la collectivité ;

Les candidatures suivantes sont proposées :

Titulaire : Christian PETCHOT-BACQUÉ

Suppléant : Jean-Marie BERCHON

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉSIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay et candidats au Conseil d'administration de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalités :

- **Titulaire : Christian PETCHOT-BACQUÉ**
- **Suppléant : Jean-Marie BERCHON**

Adopté

43 voix pour

5 voix contre

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 45
 Nombre de délégués votants : 48
 Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
 Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
 Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

REPRÉSENTATION DE LA CCPN AU SEIN DE L'AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE (APGL64)

Délibération n° D_2026_0511_41

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein du comité syndical de l'Agence Publique de Gestion Locale des Pyrénées-Atlantiques (APGL64).

Considérant que l'APGL64 a pour rôle d'assister les collectivités territoriales et leurs établissements publics pour leur apporter une expertise et une assistance dans les domaines technique (bâtiment, voirie et réseaux), juridique, informatique et de l'urbanisme.

Considérant que la Communauté de communes, en tant qu'acteur territorial, doit être représentée au sein de l'APGL64 afin de participer activement à ces missions, de contribuer aux réflexions stratégiques et d'assurer un relais efficace des positions et besoins de la collectivité ;

Les candidatures suivantes sont proposées :

Titulaire : Florent LACARRERE

Suppléant : Philippe LACROUX

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉSIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay et candidats au Comité syndical de l'Agence publique de gestion locale, les conseillers communautaires suivants :

- Titulaire : Florent LACARRERE
- Suppléant : Philippe LACROUX

Adopté

43 voix pour
5 voix contre

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
18 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 45
 Nombre de délégués votants : 48
 Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
 Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
 Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN AU SEIN DU CENTRE DE GESTION (CDG64)

Délibération n° D_2026_0511_42

(Rapporteur :)

Considérant que le Centre de Gestion a pour rôle d'assister les collectivités territoriales et leurs établissements publics dans la gestion de leurs ressources humaines, notamment en matière de recrutement, de formation et de gestion administrative ;

Considérant que la Communauté de communes, en tant qu'acteur territorial, doit être représentée au sein du CDG 64 afin de participer activement à ces missions, de contribuer aux réflexions stratégiques et d'assurer un relais efficace des positions et besoins de la collectivité ;

Le conseil d'administration du CDG 64 est composé de 58 membres, dont 3 membres titulaires et 3 suppléants représentant les établissements publics affiliés.

La candidature suivante est proposée pour se présenter aux élections du conseil d'administration du CDG 64 :

Titulaire : Gabriel BLAZQUEZ

Après avis favorable de la du
Après avis favorable du Bureau communautaire du 04/05/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉSIGNE **en qualité de représentant de la communauté de communes du Pays de**
Nay et candidat au Conseil d'administration du Centre de Gestion des
Pyrénées-Atlantiques :

- **Titulaire : Gabriel BLAZQUEZ**

Adopté

43 voix pour

5 voix contre

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 45
Nombre de délégués votants : 48
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Délibération n° D_2026_0511_43

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) au sein du Comité national d'action sociale (CNAS).

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2122-25 et L5211-8 relatifs à la désignation des membres ou délégués des collectivités territoriales au sein d'organismes extérieurs ;

Le CNAS est un service d'aide à l'action sociale au sein des collectivités territoriales en jouant le même rôle que pour le CE / CSE dans le secteur privé.

Deux délégués (1 élu et 1 agent) sont désignés au sein de chaque structure adhérente.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Délégué élu : Gabriel BLAZQUEZ
- Délégué agent : Marjorie PERUS / Suppléant : Christel RHAUT

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE en qualité de délégués du Comité national d'action sociale au sein de la communauté de communes du Pays de Nay :

- Délégué élu : Gabriel BLAZQUEZ
- Délégué agent : Marjorie PERUS / Suppléant : Christel RHAUT

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 45
Nombre de délégués votants : 48
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPN AU SEIN DU CENTRE NATIONALE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT)

Délibération n° D_2026_0511_44

(Rapporteur : Gabriel BLAZQUEZ)

Considérant que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a pour mission principale d'assurer la gestion, l'organisation et le développement de la formation professionnelle des agents territoriaux, ainsi que de contribuer à l'amélioration des conditions d'exercice de leurs

missions, en favorisant la concertation entre les collectivités territoriales et les représentants du personnel ;

Considérant que la Communauté de communes, en tant qu'acteur territorial, doit être représentée au sein des instances du CNFPT afin de participer activement à ces missions, de contribuer aux réflexions stratégiques et d'assurer un relais efficace des positions et besoins de la collectivité ;

La candidature suivante est proposée pour se présenter aux élections au sein des instances du CNFPT :

- Gabriel BLAZQUEZ

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de procéder aux désignations au scrutin public.

DÉSIGNE Gabriel BLAZQUEZ en qualité de représentant de la communauté de communes du Pays de Nay et candidat au sein des instances du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 45
Nombre de délégués votants : 48
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

Délibération n° D_2026_0511_45

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-6 et R. 5214-1-2 relatifs à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Nay ;

Vu la délibération n°D_026_0413_04, en date du 13 avril 2026, portant délégations de compétences au Président de la communauté de communes ;

Vu la nécessité d'assurer la bonne administration et la gestion courante de la communauté,

Considérant que le conseil communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au Président, dans les limites fixées par la loi et par la présente délibération,

Considérant que le président rend compte à chaque réunion du conseil communautaire de l'exercice des attributions déléguées ;

Considérant que le président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ; de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ».

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 mai 2026;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de déléguer au Président de la CCPN, pour la durée de son mandat, les pouvoirs nécessaires pour prendre, en son nom, les décisions relevant de la gestion courante et de l'exécution des compétences de la communauté, notamment :

Personnel :

- Approuver et signer les contrats de travail d'agents non titulaires pour les remplacements de fonctionnaires ou d'agents non titulaires momentanément indisponibles (article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale) ;
- Approuver et signer les conventions avec les établissements professionnels ou d'enseignement ayant pour objet l'accueil des stagiaires et leur rémunération éventuelle, ainsi que tout acte y afférent ;
- Approuver et signer les conventions financières relatives au transfert du compte épargne temps d'un agent de la collectivité lors de sa mutation ou de son détachement ;
- Prendre toutes décisions relatives à la formation du personnel ou des élus notamment l'établissement de conventions avec les organismes agréés dans la limite des crédits prévus au budget ;
- Approuver et signer les conventions de prestation de service et de mise à disposition de personnel entre collectivités territoriales ;
- Approuver et signer les conventions encadrant l'intervention de bénévole ;

Commande publique :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre afférentes ;

Justice :

- Intenter, au nom de la Communauté de communes, les actions en justice ou pour défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle, devant tous les ordres de juridiction et pour tous les types d'instances ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

Finances :

- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris la renégociation des emprunts avec refinancement des indemnités de remboursement anticipés et passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Réaliser les lignes de trésorerie pour un montant maximum de 3 M € ;
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services, de nommer les régisseurs et de fixer les indemnités qui leurs sont allouées.
- Autoriser, sur présentation de justificatifs probants, le remboursement des frais avancés personnellement par les agents de la collectivité, dans la limite de 200 €, lorsque ces avances sont rendues indispensables par une contrainte impérieuse de service, résultant d'une impossibilité matérielle ou fonctionnelle de recourir aux procédures habituelles de prise en charge des dépenses.
- Autoriser le remboursement des prestations acquittées par les usagers du service de la piscine Nayéo, lorsque celui-ci n'a pu être assuré, en tout ou partie, pour des motifs imputables à la collectivité, notamment en cas de dysfonctionnement technique ou de contrainte sanitaire.

Administration générale - Moyens généraux

- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 € ;
- Décider la conclusion ou la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Procéder à la mise en réforme de véhicules et petit mobilier ;
- Passer les conventions de mise à disposition de salles et de prêt de matériel;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de communes ;
- De procéder aux dépôts des demandes et modifications d'autorisation d'urbanisme de type déclaration préalable de travaux relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communautaires tels que prévues au budget;
- Conclure les conventions d'occupation du domaine public communautaire au sein des zones d'activité, voirie et espaces verts.

Aménagement de l'espace-Foncier

- Exercer le droit de préemption urbain, que la CCPN en soit titulaire ou

déléataire, pour la réalisation des opérations de maîtrise et d'acquisitions foncières des projets communautaires, dans le cadre des crédits prévus au budget ;

- Procéder, auprès de la SAFER, aux demandes d'exercice du droit de préemption et signer les promesses unilatérales d'achat ;
- Signer des conventions de servitude ;

Développement économique :

- Attribuer les aides financières de la Communauté de communes au titre de l'Opération collective de modernisation rurale (OCMR), après avis du Comité de pilotage et dans le cadre du règlement d'attribution de cette opération ;

Habitat :

- Attribuer, au titre du règlement communautaire habitat et après avis de la commission compétente, les aides aux propriétaires occupants et bailleurs privés pour les opérations éligibles aux aides de l'ANAH (Programme d'Intérêt Général pour le Département des Pyrénées-Atlantiques, et "secteur diffus" pour les Hautes-Pyrénées), sur la base des crédits inscrits au budget de la CCPN;

Tourisme :

- Signer, dans le cadre du PLR du Pays de Nay, les conventions d'autorisation de passage entre la Communauté de communes et les propriétaires ;
- Signer, pour les projets « coins pêches », les conventions d'autorisation de travaux entre la Communauté de communes et les propriétaires ;

Déchets :

- Passer les conventions d'autorisation d'accès et de collecte des ordures ménagères ;
- Passer les conventions de partenariat pour la création d'un site de compostage de quartier ;
- Attribuer des aides financières à l'acquisition ou à la location d'un broyeur à végétaux pour les particuliers, dans le cadre du règlement d'aides fixé par le conseil communautaire ;
- La signature des contrats avec les repreneurs de matériaux recyclés ou avec des éco-organismes.

Culture :

- décider de la conclusion, des avenants et résiliation des contrats d'artistes et des conventions ou chartes de partenariat entre les services rattachés à la Direction Culturelle et les divers organismes extérieurs dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de la politique culturelle.

PRÉCISE que les décisions prises en vertu de ces délégations seront rapportées en conseil communautaire, inscrites au compte-rendu de séance et enregistrées au registre des délibérations.

PRÉCISE qu'en cas d'empêchement du Président, l'exercice de suppléance sera exercé par le vice-président suivant dans l'ordre du tableau.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 15/05/2026

Reçu en préfecture le 15/05/2026

Publié le 18/05/2026

webdelib

ID : 064-246401756-20260511-D_2026_0511_45-DE

Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 45
 Nombre de délégués votants : 48
 Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
 Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
 Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

INDEMNITÉS DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Délibération n° D_2026_0511_46

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-12 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale déterminé en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-présidents calculé hors accord local ;

Considérant que, hors accord local, le nombre de vice-présidents de la communauté de communes serait de 10 ;

Considérant que pour une communauté de communes, l'article R. 5214-1 du code général des collectivités territoriales fixe, pour les EPCI de la tranche de population de 20 000 à 49 999 habitants :

Population totale (tranche démographique)	Indemnités maximales au 01/01/2024					
	Président			Vice-Présidents		
	Taux maxi en %	Montant des indemnités		Taux maxi en %	Montant des indemnités	
		Annuel	Mensuel		Annuel	Mensuel
20 000 à 49 999	67,5	33 295,25 €	2 774,60 €	24,73	12 198,39 €	1 016,53 €

Considérant que pour la communauté de communes du Pays de Nay, l'enveloppe globale est ainsi égale à : 12 939,90 €

Indemnité maximale du président soit 2 774,60 €
 + Indemnités maximale des vice-présidents [1 016,53 € x 10] soit 9 618,50 €
 = 12 939,90 €

Considérant que, en application de la loi n°2025-1249, les présidents d'EPCI bénéficient de droit d'une indemnité de fonction au taux maximal prévue par décret,.

Considérant que le conseil communautaire peut attribuer une indemnité pour l'exercice du mandat de conseiller communautaire ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 mai 2026;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

FIXE pour le Président, une indemnité au taux de 67,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

FIXE pour les Vice-Présidents, une indemnité au taux de 19,023% du montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique.

PRÉCISE les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en

Envoyé en préfecture le 15/05/2026

Reçu en préfecture le 15/05/2026

Publié le 18/05/2026

webdelib

ID : 064-246401756-20260511-D_2026_0511_46-DE

fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



**Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Annexe à la délibération fixant les indemnités des élus communaux

		Taux en % par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Soit un montant en vigueur brut/mois
Président	Christian PETCHOT-BACQUÉ	67,50%	2 774,60 €
1 ^{er} vice-président	Jean-Marie BERCHON	19,023%	781,94 €
2 ^{ème} vice-président	Hubert VIGNAU	19,023%	781,94 €
3 ^{ème} vice-président	Florent LACARRERE	19,023%	781,94 €
4 ^{ème} vice-président	Marie-Agnès MÉNORET ULTRA	19,023%	781,94 €
5 ^{ème} vice-président	Marc CANTON	19,023%	781,94 €
6 ^{ème} vice-président	Cyrille FRAIZE	19,023%	781,94 €
7 ^{ème} vice-président	Monique TRIEP-CAPDEVILLE	19,023%	781,94 €
8 ^{ème} vice-président	Stéphane VIRTO	19,023%	781,94 €
9 ^{ème} vice-président	Philippe LACROUX	19,023%	781,94 €
10 ^{ème} vice-président	Francis ESCALÉ	19,023%	781,94 €
11 ^{ème} vice-président	Bernard PUYAL	19,023%	781,94 €
12 ^{ème} vice-président	Jean-Jacques LAFFITTE	19,023%	781,94 €
13 ^{ème} vice-président	Gabriel BLAZQUEZ	19,023%	781,94 €
			12 939,87 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 45
Nombre de délégués votants : 48
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FRAIS POUR L'EXÉCUTION DE MANDATS SPÉCIAUX

Délibération n° D_2026_0511_47

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2123-18 et L. 5211-14 relatifs aux remboursements de frais pour mandats spéciaux ;

Considérant qu'un mandat spécial correspond à une mission accomplie, dans l'intérêt de la communauté de communes, par un membre du conseil communautaire et avec l'autorisation de celui-ci. Le mandat spécial doit être conféré à l' élu par une délibération du conseil communautaire. La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l' élu et doit correspondre à une opération déterminée, de façon précise, quant à son objet (organisation d'une manifestation - festival, exposition, lancement d'une opération nouvelle, etc.), et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables ;

C'est le cas des différentes manifestations et réunions organisés par les organismes extérieurs, notamment, l'AdCF, la Fédération Nationale des SCoT, l'ANEM, l'ADM, Agora Pyrénées, l'IEBA, l'Entente du col du Soulor....

Les remboursements de frais sont subordonnés à la production des justificatifs des dépenses engagées : il peut s'agir de frais de séjour (hébergement et restauration), de frais de transport, ou tous autres frais des élus à l'occasion d'un mandat spécial, dès lors qu'ils apparaissent comme nécessaires au bon accomplissement du mandat, et qu'il peuvent en être justifiés.

Considérant que les frais ainsi exposés peuvent aussi être remboursés forfaitairement dans les conditions prévues par le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 (art 10) et un arrêté du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 ;

Considérant que s'agissant des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, le remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance ;

Il est précisé que les dépenses correspondantes sont imputées à l'article 65322 sur le budget principal 60000.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 mai 2026;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE De donner un mandat spécial pour les différentes manifestations et réunions organisées par les organismes extérieurs, notamment, l'AdCF, la Fédération Nationale des SCoT, l'ANEM, l'ADM, Agora Pyrénées, l'IEBA, l'Entente du col du Soulor au Président et aux élus communautaires appelés à y participer,

PRÉCISE - que ces mandats spéciaux seront valables tant que la Communauté de communes est adhérente aux organismes visés ci-dessus,
- que le remboursement de frais ne pourra intervenir que sur présentation de justificatif des dépenses engagées,
- que ces dépenses sont imputées à l'article 65322 sur le budget principal 60000,

AUTORISE le président à signer tout acte relatif au remboursement de frais des élus communautaires visés par la présente délibération.

Adopté à l'unanimité



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
18 mai 2026

delibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le 18/05/2026

webdelib

ID : 064-246401756-20260511-D_2026_0511_47-DE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 45
Nombre de délégués votants : 48
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉPENSES À IMPUTER AUX COMPTES FÊTES ET CÉRÉMONIES ET FRAIS DE RÉCEPTION

Délibération n° D_2026_0511_48

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D.1617-19,

Vu le décret n°2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4x,

Considérant l'imprécision du décret établissant la liste des pièces justificatives,

Considérant la nécessité d'avoir une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses afférentes aux comptes 6232 et 6234 pour le référentiel M57 et 6257 pour le référentiel M4x.

AUTORISE l'imputation à l'article 6232 (M57) « fêtes et cérémonies » ou 6257 (M4x) « réceptions » des dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles et touristiques tels que par exemple les décorations de Noël, cadeaux, jouets, friandises, prestations et cocktails servis lors de cérémonies ou réceptions officielles ou inaugurations, commémorations, réunions publiques,
- Les fleurs, bouquets, gerbes, gravures, médailles coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements (récompenses sportives, culturelles et lors des réceptions officielles),
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- les concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux...),
- les frais d'annonces et de communication liés aux manifestations,
- Les frais de restauration des élus, de séjour et de transport des agents communautaires ainsi que leurs accompagnants liés aux actions et réunions intercommunales ou à l'occasion d'événements ponctuels,
- Les dépenses liées à l'organisation de séminaires, de réunions ou de manifestations (petites fournitures, denrées, diverses prestations de service...).

Pour le référentiel M57, les frais concernant les réceptions organisées hors du cadre de ces fêtes et cérémonies, notamment à l'occasion de rencontres professionnelles pour des frais de restauration ou apéritifs par exemple, relèvent d'une imputation au compte 6234 « Réceptions », dans la limite des crédits inscrits au budget. Ces frais sont imputés au compte 6257 dans le cadre du référentiel M4x.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 mai 2026:

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE d'affecter les dépenses telles que décrites ci-dessus aux comptes « 6232- Fêtes et cérémonies » et « 6234 – Frais de réception » pour le référentiel M57, et au compte « 6257 - réceptions » pour le référentiel M4x, dans la limite des crédits inscrits au budget,

AUTORISE le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette

Envoyé en préfecture le 15/05/2026

Reçu en préfecture le 15/05/2026

Publié le 18/05/2026

webdelib

ID : 064-246401756-20260511-D_2026_0511_48-DE

délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 45
Nombre de délégués votants : 48
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET DÉCISION SUR LE RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS

Délibération n° D_2026_0511_49

(Rapporteur : Gabriel BLAZQUEZ)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 251-5 et s. ainsi que ses articles R. 252-30 et s.,
- Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,
- Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 30 avril 2026 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,
- Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 119 agents ,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 mai 2026;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- DÉCIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires, chaque titulaire ayant également un suppléant.
- FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel.
- DÉCIDE** le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de l'établissement.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 MAI 2026

Date de convocation : 5 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 45
Nombre de délégués votants : 48
Nombre de pouvoirs : 3

Publication : le 18 mai 2026

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Hubert VIGNAU (ANGAIS), Cyrille FRAIZE (ARBEOST), Lionel BERGERON (ARROS DE NAY), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Stéphane DESNOUES (ASSAT), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Marc CANTON (ASSON), Audrey VANHOOREN (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Nadine CARRASQUET (BEUSTE), Gilles CAMY (BOEIL-BEZING), Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING), Gabriel BLAZQUEZ (BORDÈRES), Laurence ESQUERRE-CACHA (BORDÈRES), Marie-Ange ALFONSO (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Coralie TOUSSAINT (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), Catherine PEYHORGUE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Eric SEINTURIER (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Maryse HOUNIEU (COARRAZE), Sylvain LANGER (COARRAZE), Marie-Agnès MÉNORET ULTRA (COARRAZE), Roger AYCAGUER (FERRIERES), Monique COUMET (IGON), Marc LABAT (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Jean-Marc LADESBIE (LESTELLE-BETHARRAM), Nicole HUROU (MIREPEIX), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Claudie JOUANDOU LEDIN (MONTAUT), Thibaud MORAND (MONTAUT), Christophe CORDEIRO (NARCASTET), Monique TRIEP-CAPDEVILLE (NAY), Guy CHABROUT (NAY), Marina MAURIN (NAY), Brigitte PONTOIS, suppléante de M. Michel CAZET (SAINT-ABIT), Loïc SEYRES (SAINT-VINCENT)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Corinne PANATIER (ASSON) à Marc CANTON
Julie JOANIN (BALIROS) à Jean-Christophe RHAUT
Serge CASTAIGNAU (BORDES) à Bernard PUYAL

Étaient absents ou excusés :

Cédric MADEC (HAUT-DE-BOSDARROS), Martin LEPEZ (NARCASTET), Jean-Pierre BONNASSIOLLE (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE ÉLU LOCAL

Délibération n° D_2026_0511_50

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

L'article 218 de loi 3DS (loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification) prévoit la possibilité pour tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter

tout conseil utile au respect des principes déontologiques » consacrés dans la Charte de l'élu local (article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales).

Les modalités et les critères de désignation des référents déontologues sont prévus par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022.

Ce décret prévoit notamment que :

- le référent ne peut pas exercer de mandat d'élu local dans la collectivité qui l'a désigné, ni y être agent ;
 - l'organe délibérant de chaque collectivité territoriale, groupement de collectivités territoriales ou syndicat mixte visé à l'article L5721-2 du CGCT désigne le référent déontologue choisi en raison de son expérience et de ses compétences (soit une personne, soit un collègue).
 - la désignation d'un même référent déontologue de l'élu local par plusieurs collectivités, groupement de collectivités ou syndicats mixtes, par délibération concordante.
- Les missions de référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Elles peuvent être, selon les cas, assurées par :

- « 1° Une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;
- « 2° Un collège, composé de personnes répondant aux conditions du 1°. Celui-ci adopte un règlement intérieur précisant son organisation et son fonctionnement. (Article R 1111-1-A du CGCT).

Il est proposé au Conseil communautaire de mettre en place un référent déontologue élus locaux dans les conditions ci-après précisées, conformément au décret du 6 décembre 2022 et précisées ci-après pour les élus locaux de la communauté de communes du Pays de Nay.

Désignation du référent déontologue :

Madame Annie FITTE-DUVAL, Maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, spécialisée dans les questions de déontologie publique, est proposée en qualité de référent déontologue des élus.

Elle bénéficiera d'une lettre de mission décrivant les conditions de sa saisine ainsi que les garanties de confidentialité et de secret professionnel attachées à l'exercice de ses fonctions. La lettre de mission sera portée à la connaissance de l'ensemble des élus de la collectivité.

A la demande du référent déontologue, il peut être mis fin à ses fonctions.

Missions du référent déontologue :

Le référent élu local assure les missions suivantes :

- Il apporte tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local,
- Il est, à la demande de l'élu qui le saisit, l'interlocuteur de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique concernant les déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale des élus locaux de la collectivité concernée.

Obligations du référent :

Le référent déontologue élu local est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle dans les conditions définies par le décret du 6 décembre 2022 ainsi que par les articles 226-13 et 14 du Code Pénal.

Indépendance et impartialité du référent déontologue

La fonction de référent déontologue des élus locaux est assurée de manière indépendante et impartiale. Dans l'exercice de ses fonctions, le référent déontologue des élus locaux ne peut

solliciter ni recevoir d'injonctions de l'autorité investie du pouvoir de nomination ou de son représentant.

Il est par ailleurs précisé que cette fonction s'exercera sans préjudice de la responsabilité de l'élu qui demeure seul responsable de ses obligations déontologiques.

Modalités d'exercice :

- Pour mener à bien sa mission, le référent déontologue disposera des moyens matériels suivants :
- Un bureau équipé (ordinateur, imprimante et téléphone fixe) au sein des locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques - rue Auguste Renoir à PAU ;
 - D'une boîte de réception avec messagerie dotée d'une adresse propre ;
 - D'un smartphone (pour permettre la consultation des courriels à distance) ;
 - Des éventuels frais de déplacement.

La saisine s'effectue :

- Via le formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : www.adm64.fr (Rubrique : Défendre)
- Ou
- Par courrier, recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : Madame le référent déontologue des élus locaux – Maison des Communes – Cité Administrative Rue Auguste Renoir - CS 40609 - 64006 PAU Cedex.

La mention « confidentiel » devra figurer sur l'enveloppe.

Les réponses devront être traitées dans des délais raisonnables et prendront la forme d'un avis détaillé remis au seul intéressé auteur de la saisine.

Durée de la désignation :

Le référent déontologue des élus locaux est désigné pour la durée du mandat.

Rapport annuel du référent déontologue :

A des fins pédagogiques, le référent déontologue des élus locaux transmet à chaque collectivité lui ayant confié cette fonction un rapport annuel anonymisé de l'ensemble des saisines et des réponses apportées. Ce rapport annuel est également transmis à l'Association Départementale des Maires et Présidents de Communautés et au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1111-1-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses dispositions de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Considérant que le référent déontologue ou le collège de référents déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants ;

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 mai 2026;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- DÉCIDE** de désigner Madame Annie FITTE-DUVAL, Maître de conférences en droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, en tant que référente déontologue pour les élus de la collectivité.
- APPROUVE** les modalités d'exercice des missions de référent déontologue présentées ci-dessus.
- AUTORISE** le Président à signer tout document afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



**Christian PETCHOT-BACQUE CCPN
CCPN - Président de la Communauté
de Communes du Pays de Nay
15 mai 2026**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr